

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

COMMISSION: M. JEAN BURTON, président
M. ALAIN DUHAMEL, commissaire
Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 4 septembre 2013, 19 h
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. Kevin Grégoire et Mme Marie-Claude Plourde (l'ADUQ) 3

M. Pierre Brisset (GRUHM)..... 19

M. Mojtaba Samini 26

Mme Cathy Wong et Mme Marianne Carle-Marsan (Conseil des Montréalaises) 28

M. Denis Sirois (CDEC Centre-Nord)..... 38

M Nikowe Amoni, Mme Myrlande Pierre, Mme Nacera Adem (Conseil interculturel de Montréal)..... 54

M. François Reeves 68

M. Pierre Bélec (SOVERDI) 84

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN BURTON, président :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Je me nomme Jean Burton, je préside cette
commission. Mes collègues, Irène Cinq-Mars et Alain Duhamel, se joignent à moi pour vous
souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de l'audience sur le projet de Plan de
développement de Montréal. Nous sommes secondés par une équipe composée de madame
10 Ginette Thériault, secrétaire de commission, monsieur Michel Agnaïeff et madame Stéphanie
Wells et Élise Naud.

À partir de ce soir, nous accueillerons les personnes et les organismes qui se sont
inscrits pour exprimer leur opinion. Pour la deuxième partie de l'audience, cela se passe entre
les citoyens et la commission. Comme vous l'avez probablement remarqué, les représentants
15 de la Ville qui ont répondu aux questions en première partie ne sont pas là ce soir. Ce sont les
citoyens qui vont prendre place devant nous.

Nous aurons neuf séances et nous entendrons une soixantaine de citoyens ou de
représentants d'institutions et d'organismes. La commission a aussi reçu des interventions
20 écrites additionnelles.

Je vous rappelle que les consultations de l'Office répondent au principe selon lequel
les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de
vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les
25 décisions des élus relativement à ces projets. Nos consultations se déroulent selon une
procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un Code de déontologie.

Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à
l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun, incluant le temps de
30 présentation et d'échange avec les commissaires. Donc notre suggestion est une présentation
brève d'un maximum d'une dizaine de minutes. Nous avons lu vos documents et nous avons

35 beaucoup de questions à vous poser. À ceux et celles qui ont déposé un mémoire, je vous rappelle que nous l'avons lu attentivement et je vous invite à présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible aux échanges.

35 Les mémoires seront rendus publics une fois que les séances d'audition de ces mémoires seront terminées. Ils demeureront accessibles sur le site internet de l'Office. Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information et des mémoires. Le rapport devrait être déposé aux élus municipaux à la fin de l'année et rendu public en janvier 2014. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus.

40 Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert. Bonsoir, Madame! Et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Michel Jutras. Bonsoir, Monsieur! Comme pour les séances de la première partie, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré. La transcription sera accessible sur le site de l'OCPM. J'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par une équipe de l'Office que vous avez rencontrée notamment à l'accueil; elle s'occupe aussi bien de l'accueil que de la logistique.

45 La séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 h 30 – j'espère un peu avant, si possible – si tout se déroule comme prévu.

50 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des autres sont irrecevables.

55 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien entendu, de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

60

Alors j'invite maintenant, madame Marie-Claude Plourde et monsieur Kévin Grégoire à prendre place, s'il vous plaît, à la table. Bonsoir!

65 **M. KÉVIN GRÉGOIRE :**

Bonsoir, Madame et Messieurs les commissaires, le personnel de l'OCPM, bonsoir! Ce soir, nous allons vous présenter l'ADUQ, vous présenter notre mémoire et ainsi qu'une présentation complémentaire à ce mémoire, que Marie-Claude vous décrira.

70

L'ADUQ, l'Association des designers urbains du Québec, est un organisme à but non lucratif, qui se consacre à la promotion des designers urbains et à l'excellence des pratiques dans ce domaine. Fondée en 2012, l'ADUQ compte aujourd'hui plus de 200 membres. L'Association comporte aussi un volet événement. Celui-ci a contribué à l'essor des activités urbaines de courte durée mettant en valeur l'espace public. L'Association encourage ainsi la démarche créative d'appropriation de l'espace urbain nourrissant l'émulation dans ce domaine. Ces activités sont complétées par la participation à des conférences, à des séminaires, à des écoles, à des charrettes qui se tiennent dans la province et ailleurs.

75

80

L'Association met aussi sur pied des concours thématiques de design urbain au service des professionnels, des étudiants mais aussi des villes. Elle s'est dotée d'une bourse étudiante cette année. Désirant s'impliquer sur la scène provinciale et faire entendre sa voix dans le débat public, l'ADUQ a déposé à ce jour plusieurs mémoires dans le cadre de la consultation publique à Montréal et à Québec.

85

Aujourd'hui, dans le cadre de cette consultation du Plan de développement de Montréal, nous intitulos notre mémoire : « Un plan pour le déploiement durable de la Ville ». Il s'agit d'un mémoire qui discute le panel des documents présentés sur une échelle de dix ans.

90

l'ADUQ salue l'effort de mise en commun et de synthèse, bénéfique à tous les arrondissements et à toutes les strates de fonctionnement de la Ville, des plans de différentes échelles territoriales et administratives mises sur pied depuis le Sommet 2002, intéressée aux

95 démarches de transdisciplinarité et de vision dans un contexte de préélection municipale. Il est difficile toutefois d'intégrer tous les aspects de cette consultation, force était pour nous de couper et de procéder inversement par un survol des notions et une sorte de synthèse éditoriale.

100 Nous saluons d'ailleurs l'aspect préparatif de cette consultation avec les présentations thématiques qui ont été faites avant qui nous ont permis d'intégrer mieux toutes ces notions abordées dans le Plan de développement.

105 « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* » C'est une citation du rapport Brundtland qui faisait naître toute la démarche de développement durable au début des années 80.

Voilà. Je passe la parole à Marie-Claude.

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :

110 Bonsoir! Je veux juste m'excuser tout de suite, la version PowerPoint n'est pas bonne. Donc ce n'est pas parce que nous ne savons pas décrire. Je suis désolée. Parfait.

115 Dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement de la Ville de Montréal, l'ADUQ a tenu ce soir à porter la voix de ses membres devant la commission. La consultation présente a fracassé des records de participation. Félicitations à toute l'organisation. La portée du rapport en sera d'autant plus significative. Toutes les conférences étant présentes en ligne et l'intégration de la plate forme *You Say City* auront été les instruments ayant grandement favorisé ce succès.

120 Nous, l'ADUQ, nous avons tenté d'amplifier ce moment de réflexion citoyenne par nos propres moyens en posant des questions spécifiques sur notre page Facebook et notre site web et sur Twitter. De cette façon, nous voulions permettre à nos membres de se faire entendre aujourd'hui, car tous n'ont pas eu nécessairement le temps de présenter mémoire,

125

communication ou même de visionner ou s'informer sur les conférences offertes en juin dernier.

130

C'est pourquoi aujourd'hui, nous avons décidé de compléter notre mémoire qui était très général et touchait à plusieurs points un peu en reflet au domaine du design urbain qui se veut multidisciplinaires en faisant des propositions plus concrètes sur certains des sujets grâce la participation active de nos membres

135

Donc pour la suite de la présentation, nous allons cibler quelques-unes des questions qui clarifieront, j'espère, certains points de ce mémoire, dont je vous ferai la lecture et ensuite formulerai la proposition synthétique des répondants qui nous aidés.

140

Donc la première question. L'apport des terrasses aux espaces publics. Donc la question était : les terrasses de cafés, bras et restaurants contribuent grandement à l'animation de l'espace public et à l'identité des quartiers, de même qu'elles participent à la transformation des villes vers une échelle piétonne. À Montréal, cependant, la surface d'implantation légale d'une terrasse correspond à la moitié de la superficie du rez-de-chaussée du commerce.

145

Que pensez-vous d'une révision de cette législation? Les arrondissements devraient-ils subventionner l'implantation qualitative de terrasses?

150

La proposition de l'ADUQ et ses membres serait, par rapport à cette question, dans un premier temps, la modification de la réglementation pour que l'appropriation des lieux de socialisation extérieurs se fasse à son plein potentiel. De plus, nous sommes en faveur d'un réaménagement des trottoirs pour offrir un espace permanent aux terrasses, ce qui éviterait la construction des terrasses temporaires en bois qui ne sont pas durables, donc non écologique ni économique, et qui ne sont pas esthétiques. Par le fait même, ce réaménagement permettrait une augmentation de la superficie des espaces à l'échelle humaine et diminuerait la place de la voiture.

155 Évidemment, qui dit terrasse pense aux chauds mois d'été, nous sommes en région nordique, alors pourquoi ne pas commencer à imaginer des terrasses d'hiver?

160 Deuxième question. Diminution de l'emprise de la voiture dans la trame urbaine. La Ville de Montréal devrait-elle instaurer un plan stratégique visant à intégrer une plus grande place aux piétons et au verdissement lors des futurs travaux de réfection de rues?

165 Nous sommes évidemment en faveur de diminuer la place qui est attribuée à la voiture pour en diminuer son emprise en ville, rendre nos rues plus sécuritaires et favoriser tous les types de déplacements. Nous tenons à souligner que des études de cas sur l'augmentation de l'aménagement cyclable sur les artères commerciales aux dépens de l'espace de circulation des voitures étaient économiquement favorables aux commerçants.

170 La question suivante. La Ville compacte et le plex montréalais. Montréal, considérée comme relativement dense pour une ville d'Amérique du Nord, jouit d'une forte densité qualifiée d'étendue. Concrètement, à Montréal, lorsqu'un nouvel immeuble est construit entre deux bâtiments de deux étages, celui-ci ne peut excéder cette hauteur, et ce, même si le zonage permet la construction d'un trois ou quatre étages.

175 Dans la poursuite d'une densification douce des quartiers montréalais, cette mesure est-elle selon vous trop restrictive ou bien nécessaire pour préserver le caractère de quartier? Comment s'orientera la densité entre les visions d'expansion et de ville compacte?

180 Nous sommes conscients que cette réglementation vise à favoriser une intégration harmonieuse du cadre bâti et éviter les débordements exagérés des gros promoteurs, de même que l'augmentation du nombre d'unités et d'étages ne signifie pas toujours l'augmentation de la densité d'habitants par logement. (Ici, je fais un clin d'œil aux tours à condo qui pullulent en ce moment, qui favorisent un mode de vie individualiste au détriment de familles).

185 Cette question a provoqué un long débat lorsque nous l'avons publiée. Elle en prend
d'autant plus d'importance et la Ville doit s'y pencher davantage. Pour le moment, la solution
semblerait appartenir à du cas par cas. Somme toute, de façon générale, pour une
densification intelligente, un immeuble à logement de trois étages aurait avantage à s'insérer
entre deux unifamiliales de deux étages, et cela, dans un deuxième temps, contribuerait à la
mixité des quartiers. Puis, densifier en hauteur dans le respect de la qualité de vie au niveau
190 de la rue, c'est-à-dire en respectant un ratio d'ombrage, permet une diminution de l'emprise au
sol en faveur des espaces verts.

195 Question suivante. Nouvelle stratégie d'implantation. Afin d'éviter les discontinuités du
paysage bâti que provoquent les nouvelles constructions de type fermé, devrait-on favoriser la
construction d'habitations orientées et ouvertes sur les ruelles?

200 Donc, en continuité de la question précédente, c'est une stratégie qui est à considérer
pour favoriser l'animation des ruelles qui sont de potentiels espaces communautaires.
Toutefois, cette stratégie aurait avantage à se concrétiser seulement quand l'arrière des lots
est déjà bâti, ainsi transformer l'existant en surface habitable et éviter un développement
discontinu du paysage bâti.

205 Le commerce, reflet de l'identité des quartiers. Les petits commerces participent à leur
manière à l'identité montréalaise. Toutefois, contrairement à bon nombre de villes, les fonds de
commerce ne sont pas protégés à Montréal. À l'image de la récente mesure pour protéger les
services de coin de rues sur le Plateau, y a-t-il des mesures à mettre en place pour reconnaître
la contribution des commerces de proximité à l'identité urbaine?

210 L'ADUQ et ses membres proposent un plan d'implantation de commerces à une ou
deux rues des artères commerciales plus importantes pour ainsi dynamiser les quartiers de
façon équilibrée. De même que nous croyons que la Ville aurait avantage à encourager
l'entretien ou même la rénovation des façades de commerces à des intervalles donnés et, par
le fait même, contribuer à la préservation d'un patrimoine bâti montréalais de qualité.

215 L'appropriation des espaces verts. Dans les réaménagements récents des quartiers
montréalais, la Ville semble privilégier l'implantation de petits parcs au détriment d'espaces
verts de plus grande envergure. Favorisez-vous l'implantation d'une multitude de petits parcs
ou bien le renforcement de parcs majeurs?

220 Les grands parcs sont des espaces de destination alors que les petits espaces de
proximité sont plus faciles à utiliser. Il est nécessaire de penser un équilibre entre ces deux
options. Les grands parcs de Montréal sont des lieux très prisés actuellement au détriment de
plusieurs plus petits espaces. Pour y remédier, nous proposons que des aménagements,
usages et fonctions spécifiques leur soient attribués pour augmenter leur appropriation
225 citoyenne et en faire des espaces plus sécuritaires.

Dernier point. La Ville devrait-elle réglementer la taille des commerces alimentaires afin
de favoriser le développement d'une offre diversifiée de proximité? Devrait-elle offrir des loyers
à prix préférentiel à ces plus petits marchés afin qu'ils puissent conserver des prix de vente
230 abordables et ainsi concurrencer avec les gros commerces et les chaînes?

Nous croyons que la Ville devrait sans conteste favoriser l'implantation de plus petits
commerces dans tous ses quartiers selon une répartition ponctuelle et proportionnelle, ceux-ci
étant plus propices à une planification de ville à l'échelle humaine. Une diminution des loyers et
235 un allègement des taxes d'affaires auraient certainement une incidence positive sur la survie
des petits commerces et favoriseraient la diversité de l'offre. Cela pourrait permettre une offre
à prix raisonnable dans certains quartiers. Nous n'avons qu'à penser au Vieux-Montréal.

240 Donc, pour conclure, nous tenons à vous remercier pour cette opportunité qui nous a
permis de nous exprimer au nom d'un très grand nombre ce soir, en espérant que cet
engouement autour du Plan de développement de Montréal ne soit que le début d'une
implication citoyenne volontaire. Merci.

M. JEAN BURTON, président :

245

Merci. Si je comprends bien, ce que vous nous avez présenté à l'instant, c'est en complément au mémoire que vous avez déposé. Donc vous ne serez pas surpris si les questions que nous posons sont d'abord basées sur le document qu'on a reçu. D'accord. Merci. Alain?

250

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Quand vous aurez nettoyé les scories de votre présentation, on aimerait avoir le texte, s'il vous plaît. Première des choses.

255

Je reviens au texte de votre mémoire principal. Je voulais vous faire préciser votre pensée. Quand, page 3, vous dites en parlant de budget : « *Il faut cesser de fonctionner selon les visions d'économie de moyens et donc envisager les dépenses selon un plan stratégique durable.* » Pourriez-vous nous préciser ce qu'un plan stratégique durable peut vouloir dire dans un contexte où on parle de dépenses?

260

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :

265

En fait, parce que souvent, dans la planification de projets, souvent les gens vont penser économiquement aux rendements, aux profits qui vont se faire maintenant et les dépenses qui vont se faire maintenant, puis donc on sait souvent qu'il y a des débordements. Puis les projets ne sont jamais pensés à long terme. Et en termes de revenus et d'argent épargnés.

270

Donc quand on parle de durable, donc on parle à très long terme, donc on peut parler de décennie. Donc c'est vraiment de pouvoir envisager les projets sur des décennies, de pouvoir faire la planification à très long terme et sur les profits éventuellement de ces projets-là. Et non seulement de penser dans l'année qui vient, des dépenses qui vont en découler. Puis les profits à court terme.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

275

Et les dépenses d'entretien ensuite, etc. Autre sujet. Dans votre façon d'appréhender la ville, est-ce qu'un concept comme le centre-ville souterrain demeure pertinent? Est-ce que ça a un avenir à Montréal?

280

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

285

Difficile de se prononcer sur l'avenir. Le centre-ville souterrain est là, il existe. C'est une caractéristique de Montréal, un attrait pour certains. Le conserver fait du sens puisqu'il est déjà là, puisque ça fait partie de l'âme de Montréal. Continuer sa connexion dans l'idée d'une ville hivernale praticable est aussi intéressant parce qu'il y a un centre des affaires qui est nourri par cette ville souterraine, mais mettre l'accent dessus comme un attrait touristique ou le publiciser au-delà de ses limites serait, pour nous, quelque chose qui ne ferait pas de sens.

290

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Donc pour vous, c'est un concept achevé. Il est là, il a sa dimension. L'étendre ne serait pas nécessairement la meilleure façon pour vous de créer un réseau piétonnier protégé?

295

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

300

Il suffit de regarder dans le cas du développement du Quartier international de Montréal. Il n'y a pas eu une explosion de la superficie de ce réseau souterrain. Selon nous, il dessert déjà beaucoup de bâtiments. Il pourrait en desservir plus. C'est à chaque constructeur de bâtiment de savoir si, étant en proximité avec ce souterrain, il veut s'y voir raccordé, s'il fait les travaux nécessaires. Nous, ça fait qu'augmenter l'espace public. D'une certaine manière c'est une particularité de Montréal. Donc pourquoi l'empêcher? Non, achever. Oui, parce qu'il est complet, mais on peut toujours venir s'y raccorder. C'est important de le maintenir en vie. C'est aussi un endroit de commerce et un espace public souterrain pour l'hiver.

305 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Moi, j'ai quatre questions. - J'en ai rajouté une, Monsieur le président.

310 **M. JEAN BURTON, président :**

Très bien.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

315 En relisant mes notes. À la page 3 de votre mémoire, vous mentionnez l'importance, à la toute fin de la page, que vous préconisez l'élaboration d'une grille urbaine, selon le contexte de mixité. Qu'est-ce que vous entendez par « grille urbaine » ici? C'est un concept. Ça veut dire quoi?

320 **M. KÉVIN GRÉGOIRE :**

Alors attendez. Est-ce que vous pouvez relire toute la phrase?

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

325 Vous êtes à la page 3?

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

330 Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

335 Vous préconisez « l'élaboration d'une grille urbaine selon le concept de la mixité »
parce que pour vous, c'est un facteur d'urgence. Ça veut dire que ça réfère à quoi? Je n'ai pas
trop compris.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

340 Alors, par exemple, dans le cadre du secteur Parc-Extension et tout le PDUES qui a
été maintenu sur Parc et qui est, en fait, un modèle politique de développement du quartier, il
manque une gestion du territoire plus fine. Comment est-ce qu'on va dessiner les futurs clients
vers Parc-Extension une fois que le campus sera là? Comment est-ce qu'on découpe certains
345 îlots qui aujourd'hui sont en proie à de la spéculation immobilière plutôt qu'à du développement
positif sur plusieurs étages?

Donc pour nous, le concept de grille dans ce cas-là doit référer à ça, doit référer au fait
de pouvoir gérer un quartier de manière plus proche et plus zonée alors que le zonage dans le
PDUES est un peu trop large. Voilà.

350

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Est-ce que vous voulez dire – je veux essayer de comprendre – qu'au lieu de
cloisonner un quartier sur lui-même et le refermer, être attentif au tissage...

355

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Oui.

360 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

... dans ce quartier-là dans la trame urbaine avec le quartier périphérique qui n'a pas toujours la même fonction, la même population, etc. C'est ça que vous voulez dire?

365 **M. KÉVIN GRÉGOIRE :**

Oui. Dans le découpage en carte, le tissage est important et aussi la mixité de chaque parcelle en trois dimensions.

370 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. J'ai compris.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

375

C'est ça.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

380 Merci. Ensuite, à la page 4, vous dites que Montréal fait école pour sa programmation de l'espace public. Et d'ailleurs, j'ai remarqué que dans votre présentation orale, vous avez insisté sur plusieurs de ces objets de l'espace public. D'abord, je voulais savoir par quel concours – pas quel concours – mais quelle liste? Avez-vous des exemples de villes comparables? Quand vous dites que ça fait école, ça veut dire que Montréal est un leader
385 dans l'aménagement de ses espaces publics? D'où tirez-vous cette conclusion-là?

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :

390 En fait, personnellement pour venir de la région, quand on se promène au Québec et qu'on n'a pas les espaces extérieurs qu'il y a à Montréal, évidemment, notre discours, on

voudrait encore plus. Donc on voudrait vraiment que les gens puissent s'approprier l'extérieur mais on ne doute pas non plus qu'il y a déjà un beau modèle déjà présent. On pense à un exemple facile, la place des spectacles, qui est quand même un superbe endroit, puis ce n'est pas des choses qui se reproduisent nécessairement dans les autres villes du Québec.

395

Puis en fait, je crois qu'on le dit aussi dans le mémoire, donc Montréal est vraiment pour nous un endroit pour diffuser ces espaces-là, cette manière de voir les espaces extérieurs pour les autres villes du Québec, puis c'est aussi dans le fond entre l'international et les régions plus éloignées. Donc on a une grande proximité avec l'international étant la métropole, donc on croit que Montréal est vraiment comme l'endroit pour faire le pont entre les régions, d'où l'expression qu'elle fait école.

400

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Une ville forte pour le Québec.

405

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :

Oui.

410

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

C'est un peu ça, en matière de design des espaces publics. Je comprends bien maintenant. À la page 5, au point 2.2, vous abordez le thème de la bonne gestion et vous proposez « *d'intégrer le processus d'acceptabilité sociale aux pratiques de gestion de projets de ville comme étant la façon de faire.* » Comment entendez-vous l'acceptabilité sociale? Est-ce que vous parlez des consultations, de l'importance pour les citoyens – est-ce que c'est ça – qu'ils participent, donner leur point de vue?

415

420 **Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :**

Oui, exactement.

425 **M. KÉVIN GRÉGOIRE :**

Le modèle de l'OCPM est assez rare au niveau mondial, que ce soit pour des grands ou des petits projets qui vont chercher une dérogation, la participation publique aboutit tout le temps à l'amélioration du concept premier. C'est ça qu'on veut dire.

430 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Donc le design n'appartient pas qu'aux designers, si je comprends bien, dans votre esprit?

435 **M. KÉVIN GRÉGOIRE :**

C'est une de nos missions fondamentales, oui.

440 **Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :**

Oui. Puis, en fait le design le dit, c'est pour la personne, c'est pour l'utilisateur, c'est pour l'utilité, donc ce n'est pas...

445 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

La finalité.

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :

450 Exactement. Donc c'est pour l'utilisateur.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Diriez-vous la même chose des autres pratiques de l'aménagement, l'urbanisme?
l'architecture?

455

Mme MARIE-CLAUDE PLOURDE :

Absolument.

460

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

465

Oui. Il y a de très bons architectes autodidactes, de très bons urbanistes autodidactes qui arrivent à cartographier un nouveau réseau de pistes cyclables, qui arrivent à lancer un petit réseau d'autobus, enfin il y a de documentés.

470

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Dernière question. Page 6, vous parlez de règlements proactifs. Au début de la page, vous suggérez « *de considérer l'implantation de règlements proactifs permettant l'application de bonnes pratiques pour l'aménagement.* » Avez-vous des exemples de ce que vous entendez par « règlements proactifs »?

475

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Il y a les ruelles blanches, les ruelles vertes qui seraient juste encouragées par la Ville, encadrées à la manière d'un guide, comment un particulier qui souhaite aménager avec ses voisins une ruelle devrait procéder pour ne pas contrevenir aux règlements de la ville. Ça, c'est

480

un exemple pour les particuliers. Je sais que la ville fait beaucoup de conseils auprès des propriétaires de grands bâtiments. L'édition d'un guide aussi qui accompagnerait certains plans de développement pourrait aussi être une idée. C'est ça.

485

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

J'ai peut-être de la difficulté avec le fait que vous mettiez ensemble « règlements » qui seraient proactifs. Pour moi, un règlement, ça fixe les choses; un guide, c'est plus souple effectivement; ça peut être utilisé, interprété. C'est peut-être la terminologie avec laquelle j'aurais de la difficulté.

490

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Il existe en urbanisme tactique ou en aménagement...

495

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

En quoi vous dites?

500

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

En urbanisme tactique ou...

505

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Tactique?

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

510

Effaçons le terme d'urbanisme tactique. Aménagement spontané serait le mieux ici.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

515 Plus approprié.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

520 Oui. Il existe des courants qui ne sont pas encore référencés comme le verdissement des toutes petites installations, aussi des grandes installations, des bancs publics qui font leur apparition et qui ne sont pas ceux de la ville, par exemple. La ville ne peut pas se doter avant l'heure d'un règlement encadrant ces nouvelles pratiques puisqu'on ne les connaît pas.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

525 Non, c'est ça.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

530 « Proactifs » signifie ici les encourager, les recommander sans leur interdire.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

535 Les pratiques en question.

M. KÉVIN GRÉGOIRE :

Oui.

540 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Merci, c'est clarifié.

M. JEAN BURTON, président :

545

Merci beaucoup, Monsieur Grégoire et Madame Plourde pour votre présentation. J'inviterais maintenant monsieur Pierre Brisset.

M. PIERRE BRISSET :

550

Voilà. Étant aussi bien choyé dans la technologie moderne, je vais faire ma présentation. Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur, Madame, les commissaires, tous les membres de la commission, Messieurs, Mesdames en arrière et ceux qui veulent bien m'écouter.

555

Alors j'ai présenté – ça va être ma plus courte présentation que j'ai jamais faite devant les consultations publiques, j'ai seulement six acétates. Et effectivement, ce que j'essaie d'exprimer, c'est la problématique, l'écoute au niveau des consultations publiques.

560

Comme vous savez, au Groupe en Recherche Urbaine, nous œuvrons activement depuis dix ans sur plusieurs projets urbains, surtout les transports mais beaucoup d'autres comme les pistes cyclables, les réseaux de pistes cyclables, l'intégration de bâtiment, etc. Mais ce soir, je vais me concentrer plutôt sur la problématique des transports. Ce que j'ai trouvé dans certaines de nos présentations antérieures, c'est que souvent, on s'est fait ridiculiser par les promoteurs via leurs ingénieurs – je ne veux pas aller en détail là-dessus – et comme j'ai dit dans ma présentation, on ne détient pas de loge au Centre Bell, donc on a de la difficulté à rencontrer des hauts fonctionnaires.

565

570

Alors je vais vous parler de l'autoroute est-ouest à Montréal, un gros ouvrage d'art qui coûte une fortune, qui va coûter une fortune, et puis qui était la source de contestation depuis les années 70. En effet, suite à la crise d'octobre 70, le gouvernement en place, monsieur Bourassa et compagnie ont décidé de prolonger l'autoroute est-ouest et, en 71, il y a une des premières – je ne dis pas la première – mais une des premières grandes consultations

575 populaires pour avoir l'opportunité de contester cette autoroute-là. Puis comme je dis, c'est que ce rapport populaire est l'origine de la formation du BAPE qui a suivi six ans plus tard.

580 Ce qui est arrivé, c'est que dans cette – vous avez reçu, je crois que je vous ai envoyé la copie de ce rapport intégral que je ne présente pas ce soir. Mais il faut comprendre que maintenant, on parle – et aussi, on voit très bien que cette autoroute-là est aussi la base de la formation de l'OCPM que vous connaissez très bien, qui est un peu un modèle du BAPE à peu près, sur les consultations publiques – et pour revenir à l'autoroute, on parle de la reconstruire maintenant.

585 Au départ, en Amérique du Nord, l'autoroute est-ouest que j'appelle « Non à l'autoroute ici » c'est une autoroute inachevée à travers Montréal. Il n'y a aucune ville qui permettrait de tolérer une affaire comme ça. La plupart des villes les démantèlent. Mais surtout ne pensent pas à les reconstruire, parce qu'on n'a pas les moyens. Et surtout quand on parle de budget monétaire, c'est que ça va devenir un choix. Est-ce qu'on reconstruit et complète l'autoroute est-ouest ou est-ce qu'on investit dans les transports en commun? On ne peut pas faire les deux.

595 Permettez-moi de m'expliquer. On n'a pas la base de taxes pour payer deux types d'infrastructures majeures comme ça. Alors il faut comprendre que l'autoroute Ville-Marie comme elle est maintenant est déjà une autoroute démesurée. Je sais que je parle des affaires provinciales mais je crois que le premier magistrat de la Ville de Montréal a un pouvoir d'exprimer au gouvernement supérieur ce qu'il veut dans sa ville, puis on a vu ça souvent dans les villes américaines. Je peux vous citer même une ville ici, Saint-Alexandre à côté de Saint-Jean-sur-Richelieu où le maire de la Ville a stoppé l'avancement de l'autoroute 35, le lien national entre Montréal et Boston parce qu'il voulait son échangeur plus près de son village.

600 Alors c'est pour dire que le pouvoir d'un maire quand même a le pouvoir d'agir sur des dossiers comme ça aussi importants. Quand on parle de l'avenir de la Ville, est-ce qu'on construit des autoroutes ou est-ce qu'on construit des transports en commun?

605 Parce que l'autre chose avec Ville-Marie, avant que je passe à l'autre item, c'est que
Ville-Marie, c'est une source de congestion majeure sur les autoroutes Décarie et l'autoroute
20 vers l'ouest. C'est que les deux autoroutes qui sortent de l'échangeur Turcot pour aller vers
le nord sur Décarie ou la 20 vers l'ouest n'ont pas la capacité pour accommoder le volume de
trafic généré par Ville-Marie. Puis on va la reconstruire mais plus grosse.

610 Alors, la deuxième intervention – puis effectivement, l'autoroute Ville-Marie aurait dû
toujours rester là où elle était en 69 – je n'ai pas aimé cette photo, je vais vous l'envoyer – mais
ça, c'était la condition de l'autoroute en 69 avant l'annonce de monsieur Bourassa de la
prolonger. Et puis les deux autoroutes effectivement, tout peut se raccorder à l'étage inférieur
615 et oublier l'étage supérieur dans la nouvelle mouture de l'échangeur Turcot.

 Parce qu'encore une fois, on parlait de Ville-Marie, on disait que c'était un boulevard
urbain ou une route nationale maintenant, puis selon les normes du ministère, une route
nationale a un débit maximal de 75 000. Cette autoroute-là va en accommoder – ou cette route
620 nationale, appelez-la ce que vous voulez – va en accommoder 200 000. Alors il y a une
contradiction, quatre voies que vous voyez à l'étage inférieur peuvent très bien accommoder.
Alors tout l'échangeur Turcot devrait être visé, raccordé à l'étage inférieur puis oubliez l'étage
supérieur.

625 Alors le remplacement de l'échangeur Turcot. Tout le monde parle, il y a tellement de
consultations depuis 2007. Wow! Il n'y a aucune variation entre ce qui était en 2007 et 2012 en
termes de voies rapides, ce que j'appelle les deux mouvements de base, ils sont pareils, ce qui
est en rouge sur l'image. Ce qui a été rajouté, c'est ce qui est en jaune sur l'écran, c'est ce qui
a été demandé par la Ville. C'est les seuls changements qui ont été apportés. Mais le réseau
630 de base, c'est toujours ces deux mouvements et surtout – si je peux activer ma flèche ici –
c'est le lien Décarie à Ville-Marie qui est une norme autoroutière indépendante, le fantôme de
la Transcanadienne qu'ils conservent dans l'échangeur Décarie, et de façon qui maintienne
des manœuvres à gauche pour sortir de Décarie pour prendre Ville-Marie il faut se tenir à
gauche ou rentrer, qui est contradictoire aux normes de Transports Québec. Aujourd'hui, on ne

635 fait plus des autoroutes avec des sorties à gauche. Et puis là, c'est une occasion idéale de
corriger la situation.

Alors comme vous voyez, il n'y a eu aucune modification, ça fait huit ans qu'on en parle
mais rien de base a été modifié. Et c'est là que je questionne la consultation publique. Ça sert
640 à quoi dans le sens de dire qu'on ne nous écoute pas. Et puis ça, c'est un exemple flagrant où
on ne nous a pas écoutés. C'est vrai, c'est le BAPE, mais bref, c'est dans le choix de la Ville.
C'est que la Ville doit vivre avec après.

Encore une fois, vous avez à gauche le projet du ministère, puis à droite, vous avez
645 une proposition faite par la société civile, dire : « Qu'est-ce qu'on a de besoin dans
l'échangeur? » On va maintenir les bretelles qui sont nécessaires, puis les autres, on va les
éliminer. Je ne veux pas aller dans le détail, bretelle par bretelle, mais la chose qu'on a
travaillé ça avec des professeurs reconnus des universités dont le professeur Pierre Gauthier,
doctorat à l'Université Concordia, et puis on s'en est tenu, comme je vous ai dit tout à l'heure,
650 Ville-Marie, on ne la touche pas pour l'instant, c'est en vert en haut, puis éventuellement, on
convertit l'autre moitié qu'on ne récupère pas pour la circulation pour mettre un SLR dessus ou
du transport en commun. Le centre-ville de Montréal parle d'une troisième ligne de métro à
travers le centre-ville. Il y a déjà des tunnels qu'on appelle le tunnel Ville-Marie, qui peut être
très bien converti pour accommoder la nouvelle ligne est-ouest de métro. Je vous invite à aller
655 visiter notre site web pour en savoir davantage.

L'autre problème avec ce projet d'autoroute est-ouest, la façon que c'est parti, ça
n'arrête pas à Turcot le projet que vous voyez sur la table, mais ça se prolonge. Il faut
continuer à remplacer – s'ils commencent Ville-Marie, il faut tout la remplacer jusqu'au tunnel
660 Guy. Puis vers l'ouest, pour accommoder une voie réservée pour autobus, il faut remplacer
l'échangeur de Ville Saint-Pierre. Il faut continuer à rebâtir la 20 quasiment jusqu'à Dorval, la
tranchée dans Lachine, etc. Tout ça à grands coûts.

665 Est-ce que nous avons les moyens vraiment de reconstruire une autoroute est-ouest à travers le centre-ville de Montréal et puis construire un réseau de transport en commun efficace? C'est ça la question à poser. C'est le choix : un ou l'autre, pas les deux.

670 Alors c'est ça, le thème de mon mémoire. C'est de dire il faut prendre une décision par où est-ce qu'on va? Est-ce qu'on investit dans les transports en commun à Montréal ou est-ce qu'on investit à rebâtir un réseau autoroutier qui est désuet?

675 Alors la prochaine intervention : le pont Champlain. Tout le monde parle de pont Champlain. On veut un nouveau pont. On veut un nouveau pont. On veut se péter les bretelles. On veut amener un *starchitecte* et avons-nous les moyens encore une fois? Avec mon ami l'ingénieur reconnu, René Therrien, on a analysé séparément, on est arrivé à la conclusion que le problème avec le pont Champlain, c'est simple, puis un enfant de troisième année d'école primaire vous aurait dit la même chose, c'est que la structure est instable de la façon qu'elle est montée. Il y a juste à mettre des béquilles en dessous de l'extrémité des piliers puis comme ça, ça va tenir, puis élargir le pilier pour mettre d'autre chose comme transport en commun dessus. Ça, c'est très simple.

685 Vous avez lu les rapports, les documents que j'ai envoyés, c'est pour ça que je ne passe pas là-dessus ce soir, mais c'est pour en tenir qu'il y a une façon simple, une façon dispendieuse de faire les choses. Je sais qu'au Québec ou au Canada, en Amérique du Nord maintenant, c'est plus facile démolir et remplacer une infrastructure parce qu'on peut emprunter de l'argent sur le marché international. Mais de réparer ou d'essayer de restaurer une ancienne structure, ça part des budgets d'exploitation du ministère ou de l'organisme.

690 Alors c'est plus facile pour le gouvernement de dire : « Écoute, je vais mettre ça sur une carte de crédit, puis c'est mes enfants, petits-enfants qui vont payer. Je vais être mort et enterré. » Mais ce n'est pas gentil laisser ça à nos futures générations toutes ces dettes qu'on accumule parce qu'on ne veut pas entretenir nos infrastructures, on préfère les jeter à terre puis les remplacer. Alors je vous invite à visiter le site de monsieur Therrien qui explique très bien.

695 J'avais parlé d'autres interventions à Montréal, le pont de la 25 qui est une composition
à l'envers. Je ne veux pas entrer dans les détails. Puis l'autoroute 30, la fabuleuse voie de
contournement est accessible à qui? Elle est accessible seulement à ceux qui vivent à Ottawa,
les hauts fonctionnaires qui vivent à Ottawa, qui veulent aller à leur chalet d'été au Vermont.
Puis j'en ai entendu ce commentaire de beaucoup de hauts fonctionnaires qui disent : « On est
700 tanné de passer à travers Montréal pour aller à notre chalet au Vermont. » Ce n'est pas vrai
que les camionneurs de Toronto vont venir à Montréal pour aller à Boston. Ah oui! C'est vrai
qu'il y a, à la frontière ici, il y a un bar de danseuses que les camionneurs adorent mais ce
n'est pas pour ça qu'ils viennent à Montréal.

705 Alors, conclure. Mes messages que j'ai à donner, c'est qu'il y a un choix important à
faire. Est-ce qu'on investit massivement à reconstruire l'autoroute est-ouest? Ou est-ce qu'on
investit massivement pour refaire les transports en commun?
Je vous remercie de votre attention.

710 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci, Monsieur Brisset.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

715 Merci beaucoup, Monsieur Brisset. En tout cas, personnellement, je suis ravie que
vous ayez toujours le même enthousiasme malgré les frustrations lorsque vous venez nous
présenter aux commissions. Essentiellement, on est sur le PDM ici. Il y a quand même une
orientation importante dans le document qui est celle du transport collectif, le transport en
720 commun.

M. PIERRE BRISSET :

Oui.

725

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

730

Est-ce que compte tenu de tout ce que vous venez de dire, il faudrait revoir toute la section du PDM qui porte là-dessus, renforcer davantage cette orientation-là? Quel est votre avis là-dessus.

M. PIERRE BRISSET :

735

Eh bien, voici. C'est qu'il y a deux ou trois semaines, il y a eu une rencontre pour expliquer où était rendu le Plan de transport de Montréal, les vingt et un projets. Puis la grosse ligne à souligner : on n'a pas assez d'argent. Il faut comprendre que depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde, le budget du ministère a quadruplé pour remplacer les infrastructures. Donc il n'y a plus d'argent pour personne d'autre. C'est pour ça qu'on dit que si on doit remplacer des choses, qu'on s'en tienne à remplacer – sur le réseau routier, je parle, parce que c'est ça qui vide la caisse – c'est qu'on s'en tienne à remplacer la chose qui est cassée.

740

Par exemple, on remplace un viaduc, on ne remplace pas le viaduc puis construire dix kilomètres d'autoroute avec. Puis c'est ça qui arrive au Québec. On a le même problème avec le rond-point de Dorval. Turcot, c'est un projet qui entraîne toute une série d'autres projets à grands coûts, je parle de milliards. Puis si tout cet argent-là est gelé pour ces projets-là, il n'y en a plus d'argent pour le transport en commun.

745

Alors on va réentendre la répétition qu'il y a eu il y a trois semaines quand monsieur Ménard a cité : « Oui, on essaye d'avancer. On a ajouté des lignes d'autobus ici », mais il faut comprendre qu'on a un manque d'argent. C'est simple, c'est que l'argent qui pourrait être disponible est tout gelé dans des projets routiers. Sur notre site web, on a fait une tabulation qu'on arrive à 40 G\$, si on met tous les projets qui ont été annoncés à la CMM, on arrive à 40 G\$, puis j'en ai oublié quelques-uns là-dedans.

750

755

Sur l'île de Montréal, il y a soixante-deux structures majeures à remplacer, puis les structures majeures, je pense qu'il y en a treize dans l'échangeur Turcot, par exemple. Mais

avant ça, il y en a une cinquantaine toujours qui restent partout ailleurs sur la Ville de Montréal qui doivent être remplacées.

760 Et c'est là où je dis qu'à quelque part, il y a un choix judicieux à faire. Est-ce que, comme dans le cas de l'autoroute est-ouest, on n'a pas les moyens de remplacer. Peut-être il faut penser à dire : bon, bien là, comme à Toronto, quand la Gardner va descendre, ils vont la démolir, point, c'est tout. C'est qu'on décide qu'à cause d'un manque de fonds, puis le besoin – le besoin essentiel d'investir dans les transports en commun – qu'on limite, qu'on n'arrête pas, 765 juste dire on empêche le développement du réseau, mais on limite les réparations des infrastructures à l'essentiel pour permettre de dégager plus d'argent pour les transports en commun. Parce que ça vient tout de la même poche éventuellement.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

770 Alors c'est ce que vous voudriez trouver explicitement dans le PDM.

M. PIERRE BRISSET :

775 Oui, c'est ça.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord. Merci.

780 **M. JEAN BURTON, président :**

Ça va? Merci beaucoup, Monsieur Brisset. Votre message était on ne peut plus clair.

785 **M. PIERRE BRISSET :**

J'espère, oui. En tout cas, c'est un choix.

M. JEAN BURTON, président :

790 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Mojtaba Samini.

M. MOJTABA SAMINI :

(Fait lecture de son mémoire)

795

M. ALAIN DUHAMEL :

800 Two brief questions. One way to live under very cold winters and hot summers, is to go underground. So we have an underground city that we know today. Is it still an appropriate concept for the future of this city? Does it have any future as it is now? Should you see expansion development there?

M. MOJTABA SAMINI :

805 Yes, I think certainly. I think in the view of the sun, maybe we can bring the daylight to the underground city in some way. It's not impossible. I came from another country, which is Iran, and we have underground systems as well, and we have complex climate situation like here, but Montréal is very extreme, and I can say that the solutions are there, you know.

810 **M. ALAIN DUHAMEL :**

 One more question. Should our new neighborhoods, the ones that we are planning to build, be oriented in a different way?

815 **M. MOJTABA SAMINI :**

Exactly. That's why I'm here. That's why I'm working on this. Because at the moment, I read on an article that we have one thousand buildings in Canada which have a Leed certificate, but is that enough? What should we do in a few years? The interesting thing for me
820 is that Montreal, at the moment, if you look at the orientation, it's not a classical way, put your buildings towards south. You know, you can create better buildings like this, but you create undesirable situation like this for a city, and like this if you... you know.

825 **M. ALAIN DUHAMEL :**

I see. Thank you very much for your answer.

830 **M. MOJTABA SAMINI :**

Merci beaucoup, Monsieur Samini.

835 **M. MOJTABA SAMINI :**

Merci.

840 **M. MOJTABA SAMINI :**

J'inviterais maintenant madame Cathy Wong, s'il vous plaît. Veuillez vous présenter, s'il vous plaît, puisque nous ne savons pas votre nom. Madame?

845 **Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :**

Je suis Marianne Carle-Marsan.

Mme CATHY WONG :

Bonsoir!

850 **M. JEAN BURTON, président :**

Bonsoir!

Mme CATHY WONG :

855

Merci beaucoup de nous accueillir ce soir. Nous sommes ici ce soir pour représenter le Conseil des Montréalaises, en fait, qui est une structure consultative créée par la Ville de Montréal afin de conseiller les personnes élues et administrations publiques surtout des questions relatives à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

860

Par leur travail, les membres du Conseil veulent contribuer au développement de la Ville de Montréal pour que la Ville puisse devenir un lieu vraiment inclusif, sécuritaire, où il fait bon vivre pour toutes les femmes, quelles qu'elles soient, quelle que soit la condition sociale, matérielle, physique, etc.

865

Et dans le futur Plan de développement de Montréal, le plan présente une nouvelle vision du développement territorial en s'appuyant entre autres sur les orientations municipales définies en matière de développement durable et de lutte à la pauvreté. Pour nous, au Conseil, l'une des dimensions sociales du développement durable est précisément l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc le Conseil aujourd'hui tient à rappeler que l'urbanisme n'est pas maître et qu'il peut avoir des impacts très importants sur les inégalités femmes-hommes et sur les inégalités sociales en général.

870

En gardant ça en tête, en fait, le Conseil des Montréalaises appelle à ce que soient considérés les préoccupations et les intérêts des Montréalaises qui représentent en fait plus de 50 % de la population montréalaise, que ce soit dans la planification urbaine ou dans toutes les

875

décisions municipales qui les concerne pour que, lorsqu'on parle de développement, personne ne soit oublié dans le développement de notre ville et puis parce qu'au-delà des avancées qu'on peut voir sur l'île de Montréal, il demeure que les femmes continuent à vivre des conditions particulières dans la Ville, que ça soit des femmes à faibles revenus, les femmes monoparentales qui représentent quand même 82 % des familles monoparentales, les chefs de famille, les femmes autochtones, les femmes vivant avec un handicap qui représentent quand même 56 % des personnes avec une incapacité sont des femmes, les femmes immigrantes.

Par exemple, j'ai été très choquée lorsque j'ai lu que le revenu moyen d'emploi d'un homme immigrant tourne autour de 43 300 \$, lorsque celui d'une femme immigrante tourne autour de 23 300 \$. Cet écart-là est énorme pour moi, il est injustifié, et puis de nombreuses Montréalaises donc continuent à être désavantagées. Par exemple, lorsqu'on fait face à une hausse du coût de loyer et ces femmes-là se retrouvent finalement à habiter dans des quartiers défavorisés, pauvres en services de proximité.

Donc il reste encore beaucoup à réaliser pour que la Ville, telle qu'elle est planifiée, soit un lieu d'égalité entre les femmes et les hommes et un lieu où toutes les femmes puissent trouver leur place. Parce que nous le savons, les femmes et les hommes s'approprient différemment la Ville, l'espace public, les instances décisionnelles, et actuellement, les femmes continuent à être sous représentées dans les instances politiques, municipales, et sont minoritaires à remplir des postes de direction.

Donc on est là ce soir un petit peu pour rappeler l'importance que l'urbanisme n'est pas neutre et que dans le développement de Montréal, il ne faut pas oublier ces personnes et que nous avons cette responsabilité collective de considérer les réalités, les besoins et les impacts différenciés de nos décisions. Marianne?

905 **Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :**

En regard du PDM, la vision du Conseil des Montréalaises implique de poser un regard différent sur la Ville, un regard qui tient compte des préoccupations, des réalités, des expériences des femmes dans la Ville. Le Conseil des Montréalaises veut souligner l'importance d'adopter l'analyse différenciée selon les sexes, l'ADS, dans la mise en œuvre du Plan d'urbanisme qui découlera du Plan de développement.

910 L'ADS, c'est un processus d'analyse appliquant des projets qui permet d'atteindre l'égalité de fait entre les hommes et les femmes. L'ADS permet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service à l'intention des citoyennes et des citoyens.

915 Si, à première vue, une décision en matière d'aménagement peut sembler neutre, elle peut avoir des effets inégaux sur les femmes et les hommes, et ce, en raison des réalités différenciées qui les caractérisent. Donc l'ADS est un outil de gouvernance qui permet d'avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes dans la Ville, des services publics mieux adaptés, une utilisation optimale des fonds publics et une contribution à l'égalité de fait entre les hommes et les femmes.

920 Dans le cas du Plan de développement, le Conseil des Montréalaises recommande d'utiliser cet outil en amont du développement des grands projets urbains au centre-ville ou ailleurs, ainsi que lors de l'élaboration des plans d'aménagement des arrondissements.

925 Par ailleurs, la requalification du projet de l'hippodrome représente une opportunité unique d'en faire un projet phare où l'ADS serait adoptée dès la mise en œuvre des premières étapes que suppose un projet d'aménagement urbain.

930 À cet égard, le Conseil des Montréalaises propose que la Ville s'inspire de municipalités d'ici ou d'ailleurs. La Ville de Berlin en Allemagne, certaines municipalités en

935

Norvège ou en Angleterre, par exemple, qui ont implanté des pratiques de planification urbaine soucieuses de l'analyse différenciée selon les sexes. Au Québec, la Ville de Saint-Félicien au Saguenay-Lac-Saint-Jean a élaboré un guide d'observation des parcs selon l'ADS.

940 Bref, l'appui de l'administration municipale évidemment, tout comme l'allocation de ressources humaines et financières à cette fin sont des conditions de réussite essentielles à l'implantation de cette approche. Il s'agit de sensibiliser les décideurs, les urbanistes et tous les autres spécialistes de la planification urbaine à intégrer cette perspective lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets urbains. De là, le Conseil des Montréalaises croit
945 que pourra émerger de réelles possibilités de corriger certaines problématiques du cadre bâti qui nuisent présentement à l'atteinte de l'égalité.

Mme CATHY WONG :

950 Alors, par exemple, en vue d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans le quartier, les actions que le plan présente, notamment celle de favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité, notamment pour les familles et les ménages à faibles revenus et les aînés, à cet effet, on voulait rappeler l'importance d'avoir accès à des logements
955 abordables, salubres et adaptés aux besoins. Et ceci représente un enjeu majeur pour le Conseil des Montréalaises et on voudrait simplement ce soir relever plusieurs défis.

 Premièrement, celui du maintien de l'offre de logements locatifs de qualité et abordables sur l'ensemble du territoire montréalais et aussi le maintien d'une mixité de l'offre par l'augmentation de logements de grande taille adaptés aux besoins des familles
960 montréalaises et surtout des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et en situation d'handicap, incluant des logements de grande taille car ces personnes ont aussi des familles.

 Et il est nécessaire surtout de développer une offre résidentielle diversifiée, si on
965 souhaite vraiment contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue. Et pour relever également le défi du vieillissement de la population dans les prochaines années parce

que lorsqu'on parle de vieillissement de la population, ça concerne surtout les femmes qui représentent près de 70 % des personnes âgées de 80 ans et plus et dont la majorité vit seule.

970

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :

Le Plan d'action de la Ville vise également à accroître l'utilisation du transport collectif et actif. Cet objectif est tout à fait pertinent. Le Conseil appuie ces démarches mais affirme que les investissements ne doivent pas se faire au détriment des besoins de déplacement local des usagères.

975

En matière d'accessibilité géographique, il est nécessaire de poursuivre le développement de la desserte locale sous l'angle des besoins locaux en tenant compte de la mobilité urbaine particulière des femmes dans la Ville. Les tâches reliées à la vie familiale conditionnent souvent leurs déplacements. Par là, l'importance de continuer à offrir une desserte locale.

980

En matière d'accessibilité économique, il conviendrait de mettre en place une tarification sociale pour les ménages à faibles revenus ainsi que différentes formules tarifaires mieux adaptées aux personnes usagères du transport en commun : familles monoparentales et familles nombreuses, les étudiants et étudiantes de plus de 25 ans.

985

En matière d'accessibilité universelle, il est important d'accélérer l'implantation de la politique d'accessibilité universelle dans l'ensemble du réseau de transport en commun en priorisant les stations de métro et les principales lignes d'autobus, en tenant compte aussi de l'accessibilité des personnes avec poussette.

990

En matière de sécurité, le service entre deux arrêts gagnerait à être mieux connu et élargi à d'autres groupes comme les personnes aînées tout en assurant sa mise en œuvre réelle par l'ensemble des chauffeuses et chauffeurs de la STM.

995

1000

Par ailleurs, le Conseil des Montréalaises recommande que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables applique les principes du guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. À l'heure actuelle, il existe des voies cyclables qui ne sont pas sécurisées, qui sont toujours mal éclairées la nuit. C'est des facteurs qui peuvent nuire à la sécurité, en fait, au sentiment de sécurité des Montréalaises et des Montréalais dans la ville. Il y a aussi des pistes cyclables qui sont aménagées entre les files de voitures stationnées et les voies de circulation, ce qui nuit aussi au sentiment de sécurité urbaine.

1005

En guise de conclusion, les Montréalaises et les Montréalais dans toute leur diversité ont leur mot à dire dans la définition du développement de leur ville. La participation citoyenne des Montréalaises est donc un enjeu et peut être favorisée par différents moyens, notamment la création et la diffusion d'outils d'information et d'éducation citoyenne sur le fonctionnement des instances municipales; l'adoption d'un principe de participation paritaire des femmes et des hommes dans les comités consultatifs en urbanisme tout comme un principe de tour de parole paritaire dans les consultations publiques; un appui financier plus grand aux groupes communautaires, notamment aux groupes de femmes qui ont réalisé ou qui réalisent des expériences de participation citoyenne très innovantes en matière d'aménagement urbain dans leur quartier, comme les marches exploratoires et les déclarations citoyennes.

1010

1015

1020

À la lumière de ces recommandations, le Conseil des Montréalaises espère que les commissaires de l'Office de consultation publique entendront cet appel voulant que les préoccupations des Montréalaises, précisément celles des femmes à faibles revenus, des femmes monoparentales, des femmes autochtones, des femmes immigrantes et de celles vivant avec un handicap, soient prises en compte dans la mise en œuvre du Plan d'action municipal 2013-2017.

1025

Il ne reste qu'à espérer que dans les prochaines années, l'aménagement urbain va être le reflet d'une société plus égalitaire.

Mme CATHY WONG :

1030 Et pour réellement conclure, nous avons décidé aussi de réaliser une vidéo dans le cadre de ces consultations du PDM. Cette vidéo a pour objectif d'expliquer ce qu'est ADS et on va vous la montrer ce soir en grande première. Et en conclusion, nous avons des paires de lunettes à vous offrir. Merci beaucoup.

1035 VIDÉO

M. JEAN BURTON, président :

Alors, Madame?

1040 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'abord, je tiens à vous féliciter. C'est vraiment une très, très belle présentation et très convaincante.

1045 **Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :**

Merci.

1050 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Alors si je comprends bien, l'application transversale de l'ADS, ça serait une réponse déjà à votre préoccupation, mais la question ici est la suivante. Il y a beaucoup dans le Plan d'action – puisque vous avez référé beaucoup au Plan d'action, pas seulement au PDM – des actions structurantes. Il y en a quatre qui sont identifiées. Il y a des interventions intégrées sur le territoire, etc. Si vous aviez à identifier un ordre de priorité, parce que tout ça, c'est beaucoup. L'ADS touche tous les thèmes qui sont abordés dans le PDM, mais si vous aviez à

1055

identifier un ordre de priorité, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit comme enjeux prioritaires? Nommez-en deux, trois.

1060 **Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :**

1065 En fait, je pense que les deux points sur lesquels on est intervenu, le logement et le transport, pour le Conseil, c'est des enjeux qui sont prioritaires. Mais d'implanter l'ADS, je crois que ça soit transversal, que présentement on n'a pas de données ventilées selon les sexes, d'avoir des données, d'avoir...

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1070 Un diagnostic.

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :

1075 Oui, c'est ça. Avant même de concevoir le plan de développement, de réfléchir c'est quoi les effets sur les hommes, sur les femmes. Plus on va avoir de données ventilées sur les femmes immigrantes, sur les femmes, plus les services qu'on va offrir dans la ville vont être précis, puis vont être adéquats, en fait.

Mme CATHY WONG :

1080 Et puis peut-être très rapidement, on le mentionne dans notre avis, mais de prendre en considération toutes ces différentes réalités, que ce soit la réalité des femmes autochtones, des femmes vivant avec un handicap et de ne pas voir – en fait, de ne pas faire la moyenne de ce qu'est le citoyen et la citoyenne. D'éviter de répondre à des besoins sur une moyenne mais de toujours prendre en considération les besoins spécifiques et impacts différenciés que toutes nos politiques peuvent avoir sur différents groupes de personnes, ce qui est une réalité à
1085 Montréal. Je pense qu'on ne peut plus passer à côté d'une analyse différenciée et puis nous, on parle beaucoup de l'analyse différenciée selon les sexes, mais également selon les

cultures, selon les générations. Et puis de là l'importance finalement de bien comprendre les Montréalais et la diversité des Montréalais qui composent notre ville.

1090

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord.

1095

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :

Si je peux ajouter quelque chose. Je crois aussi qu'il y a beaucoup de sensibilisation à faire. Donc je crois que ça serait aussi – parce que je ne crois pas qu'il y a une conspiration, les urbanistes tentent toujours de bien faire leur travail mais je crois qu'il y a une sensibilisation à faire pour les décideurs, pour ceux qui pensent à la planification urbaine, qu'ils soient conscients des expériences multiples dans la ville, des expériences des hommes et des femmes.

1100

M. JEAN BURTON, président :

1105

Juste une précision sur les données ventilées dont vous venez de parler. Qui, pour le moment, recueille ce type de données-là?

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :

1110

À la Ville de Montréal, on tente parfois pour alimenter notre rapport, on tentait d'avoir des données ventilées et elles n'existent pas. Donc on en a mais donc c'est difficile d'avoir des données même qui nous parlent de la réalité, comme combien il y a de femmes qui utilisent le transport en commun? Vous voyez? Donc ça serait vraiment d'approfondir, puis ça permettrait de mieux connaître la réalité, en fait.

1115

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup, Mesdames.

1120

Mme MARIANNE CARLE-MARSAN :

Merci.

1125

M. JEAN BURTON, président :

Alors nous allons ajourner pour une courte pause, une quinzaine de minutes pour reprendre à 20 h 45.

1130

PAUSE - REPRISE

M. JEAN BURTON, président :

S'il vous plaît, si vous voulez reprendre votre place. J'inviterais maintenant monsieur Denis Sirois, s'il vous plaît.

1135

M. DENIS SIROIS :

Bonsoir!

1140

M. JEAN BURTON, président :

Bonsoir!

1145 **M. DENIS SIROIS :**

Denis Sirois, je suis directeur général de la CDEC Centre-Nord et ce soir, je serai porte-parole de réseau des CDEC de Montréal. À Montréal, il y a dix corporations de développement économique communautaire situées toutes dans les anciens quartiers centraux de Montréal ainsi que dans deux anciennes banlieues. Donc écoutez, les CDEC, on existe depuis 82, nous sommes des éléments que je qualifierais d'actifs de la Ville de Montréal.

1150 Vous avez constaté qu'on vous a remis dans un premier temps un mémoire inachevé dans sa forme et ce soir, on vous remis une belle version achevée, mise en page en couleur et tout et tout. Je ne vous lirai pas le mémoire qui a 60 pages.

1155 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci.

1160

M. DENIS SIROIS :

Vous me remerciez. Et nous avons 135 recommandations que je vous lirai dans le désordre. - C'est une blague. Donc ce qui est important, je crois, c'est de voir que les CDEC, on est des organisations de la société civile. On intervient dans une foule de domaines. Donc évidemment, elle s'est intéressée à tous les aspects du Plan de développement de Montréal.

1165 Notre nom le dit, nous sommes des organisations dans le domaine économique, le domaine du développement économique communautaire étant en même temps une mission pour nous et une approche, donc une approche du bas vers le haut, qui est inclusive, qui s'intéresse à la fois au social et à l'économique, à l'aménagement, à l'écologie, à la culture, aux technologies.

1170 La plupart des CDEC sont comme la nôtre Centre-Nord, on a des grands clients de grande taille. Par exemple, la compagnie Peerless, le Cirque du Soleil. On a aussi des

1175

1180 travailleurs autonomes qui travaillent avec nous. On a des compagnies qui font des millions de profits, dans certains cas, des milliards. On a aussi des gens qui gagnent leur vie très honorablement avec ça. On a des compagnies dans le domaine lucratif, on a aussi des entreprises d'économie sociale. On fait des projets dans le domaine de l'emploi, du développement économique, de l'urbanisme. On prend fréquemment position soit dans le cadre des travaux de l'OCPM ou encore d'autres types de consultation. Et donc vous voyez devant vous, on fait un peu la synthèse de nos prises de position au cours des dix, quinze dernières années.

1185 On a tenté d'être congruent, mais surtout on a tenté de se projeter dans le futur. Je vous dirais que les CDEC interviennent dans l'économique, le social, le local, dans l'environnemental et le communautaire. Notre force, c'est évidemment c'est l'économique. Je vous dirais que notre approche en est une – et notre titre de mémoire le dit bien – *Bâtir Montréal au rythme de ses quartiers*. Notre approche en est une de proximité qui repose
1190 essentiellement sur les notions de quartier et d'arrondissement.

Ici, je vais faire une digression par rapport à mon texte. Écoutez, je suis allé récemment à Quartier Dix30 à Brossard. Ça porte le nom de quartier. C'est aussi illustrateur de la notion de quartier que quand on va à l'Auberge des gouverneurs, on n'est pas dans une auberge.
1195 Dix30, ce n'est pas un quartier, malgré ce que dit le maire de Brossard, malgré ce que dit aussi le promoteur. Dix30, c'est exactement le contraire d'un quartier. Ce n'est pas un lieu. C'est ce qu'on appelle en géographie un *non-lieu*. C'est quelque chose qui n'a pas de sens, au sens de donner un sens d'adhésion à l'humain. C'est un lieu fonctionnel par contre, tout au plus.

1200 Une ville, un quartier, ce n'est pas ça. En français, il y a un très beau mot qui s'appelle le pays, mais le pays au sens de paysannat, de pays, de région. Un quartier, bien c'est là où on se reconnaît, c'est là où on vit, où on travaille, où on investit, où on rigole, où on chicane ses enfants, on les récompense, on les élève; on rencontre nos voisins, on voit toutes sortes de monde, des gens qu'on ne connaît pas, des gens dans lesquels on ne se reconnaît pas
1205 mais qui sont nos voisins. Et ça, c'est une pierre d'assise importante dans toute notre

approche. Je vous dirais que le quartier comme milieu de vie, c'est un milieu de vie économique, social, et j'en passe.

1210 Ce qu'on vise quand on intervient dans un quartier, que le quartier devienne, s'il ne l'est pas déjà ou qu'il le devienne davantage, une communauté apprenante qui s'engage dans le développement durable. Pour nous, c'est une valeur centrale. Une population inclusive, ouverte, diversifiée, à l'image de Montréal. Dans le territoire de Parc-Extension, il y a quelque chose comme 120 communautés culturelles. Il faut de l'ouverture.

1215 Des lieux où il fait bon vivre, apprendre, d'entreprendre, travailler, se divertir. Ça, c'est la mixité des fonctions. Un quartier n'est pas que résidentiel. Un quartier résidentiel, c'est un quartier purement résidentiel. Mais un vrai quartier, c'est un quartier complet. J'y reviendrai.

1220 Les quartiers doivent être des destinations d'affaires. On doit sentir qu'on peut y investir, faire des profits, faire des surplus, créer de l'emploi, créer de la satisfaction à s'y trouver. Et avec une activité culturelle qui est valorisée, ouverte sur le monde. Quand on intervient dans un quartier, c'est à ça qu'on pense.

1225 Le quartier de Montréal qui serait complet, dans notre mémoire, on vous présente plusieurs encartés avec des exemples, des photos. Je pense ici au coin de Castelnau et Henri-Julien, la CDEC Centre-Nord y est intervenue voilà plusieurs années pour revitaliser cette jolie rue qui était en dégradation. La dégradation de la rue amenait une dégradation aussi des logements autour, des services de proximité. Depuis quinze ans, nous y avons investi des efforts, pas mal d'argent aussi pour attirer des commerces de qualité et on a maintenant une
1230 vie de quartier autour de cet îlot-là de la rue de Castelnau de grande qualité.

1235 Quand on parle de quartier complet, on parle aussi d'autres éléments. Quand on parle de quartier complet, on parle de vivre dans une ville qui est compacte, où les choses se trouvent à portée de main, à portée de pied même, à portée de *skate*, de planche à roulettes, de vélo. Pas le premier réflexe à portée d'auto.

1240 On espère que le futur quartier qui sera construit dans l'hippodrome deviendra un modèle de ce genre de quartier-là. Le potentiel – mes prédécesseurs l'ont signalé tantôt – le potentiel de ce site-là est énorme. Il ne faut pas manquer notre coup. Il y aura 25 000 habitants dans ce quartier-là. 25 000 habitants, c'est énorme. Il y a des quartiers à Montréal et il y a d'anciennes villes de l'île de Montréal – je pense ici à Outremont par exemple a à peu près de la même taille – de superficie plus grande avec le même nombre d'habitants. Il y aura une densité très forte. Déjà dans les premiers balbutiements de la planification urbaine de ce quartier-là à l'hippodrome, on avait oublié des éléments essentiels : un CLSC, des écoles, un 1245 centre de loisirs. Ce n'était pas présent dans le code génétique de départ de la planification. Donc on espère que tout ça va être pris en compte.

1250 Faire du *Transit Oriented Development*, on adhère à ça, mais ça ne signifie pas simplement d'être à côté d'un métro, d'une gare de banlieue. C'est un ensemble. C'est plus que d'être à côté d'un arrêt d'autobus. J'ai tout le temps vécu à côté d'un arrêt d'autobus et pourtant, je n'étais pas forcément dans un environnement TOD. C'est plus que ça.

1255 Un thème qui nous est cher, c'est l'emploi. Les CDEC ont une finalité. Dans le fond, c'est de créer de l'emploi, de l'emploi pour tous, de l'emploi de qualité, de l'emploi bien payé, de l'emploi où l'on sent qu'on est utile. Et pour ça, on pense qu'il faut préserver les zones d'emploi dans les quartiers centraux.

1260 Le premier réflexe maintenant à Montréal, depuis plusieurs années, c'est que dès qu'il y a un édifice industriel vacant, *packlein!*, on trouve un promoteur pour mettre des condominiums. On n'est pas anti-condominiums. Plusieurs d'entre nous, de nos employés vivent même dans des condominiums et on ne le traite pas en hérétiques. Cependant, les zones d'emploi, il y a un phénomène à Montréal. Je voyage en vélo la plupart du temps pour venir à Montréal. Je vis à Longueuil. Le matin, il y a presque autant de trafic vers Longueuil maintenant que vers Montréal. Les zones d'emploi s'en vont en banlieue. Je n'ai pas 1265 d'indicateur, je n'ai pas de chiffre, c'est purement empirique mais il y a un déplacement des zones d'emploi. On les voit disparaître de plus en plus et souvent, on confond zone d'emploi à

l'intérieur d'une zone résidentielle avec le fait qu'on a installé quelques commerces de proximité de type nettoyeur et dépanneur ou location de vidéos, ce genre de choses-là.

1270 Les zones d'emploi, c'est un actif précieux dans la vie des Montréalais. C'est un actif précieux pour retenir les familles, attirer les familles, conserver les créateurs, les entrepreneurs à Montréal. Si on regarde autour, Laval est extrêmement agressive pour attirer les entrepreneurs. Longueuil, Boucherville, Brossard aussi. On a compétition à un jeu de pierre de nous. On n'a pas besoin d'aller en Australie pour trouver des compétiteurs. Montréal a déjà des zones d'emploi, on doit les conserver.

1275 Et ça, ça a beaucoup d'avantages de conserver des zones d'emploi dans les quartiers. Les coûts pour les entreprises sont moindres, la présence de la main-d'œuvre qualifiée est déjà là. C'est sûr aussi que pour les Montréalais, c'est intéressant de ne pas avoir à se déplacer en banlieue, on peut économiser peut-être le coût d'une seconde auto. On peut économiser du temps, on est peut-être plus près de sa famille. Donc il y a des avantages pour tout le monde.

1280 Les zones d'emploi, c'est un actif pour Montréal. Il faut être patient. Quand un édifice se libère à Montréal, parce qu'il y a des vacances suite au départ d'entreprises, il ne faut pas encourager comme ville les promoteurs à se *garrocher* sur le premier projet venu. Il ne faut pas autoriser le premier projet venu. Il faut cesser de dézoner. Il faut absolument qu'on conserve ces joyaux que sont les zones d'emploi.

1290 Il y a un édifice pas loin de chez nous qui s'appelle – on l'appelle l'édifice Kevric - en arrière du métro Parc, quand il va être rempli, cet édifice-là, il y aura des milliers d'emplois et on sait que le promoteur entend aller chercher ce qu'on appelle dans le *linguo* un éléphant, une grosse compagnie, pour occuper plusieurs étages avec des emplois de haute qualité. Mais ce promoteur-là a l'intelligence d'attendre, d'être patient.

1295 Je pense à un autre édifice juste à côté où la ville fait des pressions énormes sur le propriétaire pour le transformer, pour transformer son édifice au plus sacrant, en

1300

condominiums, alors que ce promoteur-là est parti d'un édifice presque vacant voilà quelques années à presque totalement occupé aujourd'hui, avec des emplois dans le domaine de la création et des technologies.

1305

Je pense que c'est ce genre de comportement-là qu'on doit encourager. La zone Marconi Alexandra qui chevauche à la fois Villeray et Petite-Patrie est un excellent exemple d'aménagement, particulièrement du côté de Petite-Patrie.

1310

Au niveau de l'habitation, écoutez, on doit améliorer le parc locatif, le rendre plus accessible. On doit forcément avoir des mesures pour faciliter l'accès à la propriété et l'accès à des logements abordables. On doit aussi prendre des initiatives. On a été particulièrement sensibles, les CDEC, à une nouvelle formule d'accès à la propriété portée par un OBNL du nom de Vivacité. On pense que ce genre d'accès à la propriété, où il y a une limite à la capitalisation, donc une limite au profit qu'on peut faire, et on participe à un effort collectif. Il y aura des preneurs à Montréal pour ça.

1315

Il faut ravoir, oui, du logement abordable, oui, du logement financé par l'état ou par la ville, mais aussi il faut avoir des initiatives privées où les gens ont un sens des responsabilités différent de l'acheteur normal de maison ou de l'acheteur moyen.

1320

Les artères commerciales, il y en a un nombre incroyable à Montréal. Je ne pourrais pas toutes les nommer ni toutes les compter. Dans notre seul territoire, nous, selon qui compte, il y en a vingt ou il y en a quatre, dans Villeray-St-Michel-Parc-Extension, selon comment on considère une artère commerciale. Mais dans tous les cas, ça contribue à la qualité de vie.

1325

Il n'y a pas assez d'efforts déployés à Montréal pour que les artères commerciales aient de la vitalité. Dans certains cas, on permet même le dézonage des rez-de-chaussée pour que ça devienne du logement et on brise le continu, le linéaire commercial à ce moment-là. La vision à long terme doit être portée. Il y a plusieurs SDC à Montréal, il y en a une douzaine. Si

je me souviens bien, il y en a une quinzaine d'artères commerciales qui ne sont pas constituées en SDC, qui sont soutenues par les CDEC, ce sont là des zones prioritaires.

1330

Quand j'étais enfant, on allait manger sur la rue Masson dans Rosemont. Et vous vous souvenez peut-être du *Restaurant Habib* qui était à peu près le seul restaurant potable de la rue. J'ai amené mes parents voilà deux semaines sur la rue Masson et on avait le choix entre une trentaine d'endroits où aller manger. C'est extraordinaire. Mes parents n'en revenaient pas. Ils n'avaient pas été sur Masson depuis une trentaine d'années. C'est ce genre d'effort-là qu'il faut encourager sur les artères commerciales.

1335

Je vous dirais aussi que « développement économique » signifie les infrastructures de transport notamment mais aussi les autres infrastructures. On a des problèmes à Montréal que tout le monde connaît. Ce qui nous préoccupe là-dedans, c'est que ces infrastructures-là ne soient pas tout le temps faites autour de l'automobile, mais qu'on ne délaisse pas forcément l'automobile, le camionnage; il faut transporter les marchandises, mais il faut transporter les humains et il faut avoir du transport collectif davantage. Il faut qu'on investisse dans ça.

1340

J'étais encore à l'université qu'on parlait de la ligne bleue. Ils l'ont construite un jour, puis ils ont arrêté de la prolonger. Ça fait vingt-cinq ans qu'on rêve d'une prolongation de la ligne bleue dans le nord. Et récemment, on a montré une carte du métro que Jean Drapeau avait en tête en 1960. On jure avec le métro de Tokyo mais ça sortait de la tête à Drapeau. Par contre, c'est jamais allé nulle part. Notre métro est encore squelettique par rapport à ce qu'il aurait dû devenir. Et évidemment, si on avait investi voilà trente ans, ça nous aurait coûté pas mal moins cher qu'aujourd'hui. Si j'avais acheté ma première maison à vingt-cinq ans plutôt qu'à l'âge où je l'ai achetée, elle m'aurait coûté moins cher puis elle serait déjà payée. C'est un peu le même principe.

1345

1350

Je vous dirais que la création d'entreprises, il faut soutenir ça. Et là, je ne vous fais pas un réquisitoire pour un meilleur financement des CDEC, on l'a déjà fait ailleurs, ils nous ont dit non, mais on va revenir. Mais la création d'entreprises, c'est une structure. Il faut un

1355

environnement. Il faut un écosystème d'entrepreneuriat. Il ne faut pas simplement se dire : « On a les politiques et après ça, on n'a pas de moyen. » Il faut des moyens.

1360

La Ville de Montréal a un réseau local de CLD et de CDEC très performantes. Il y a aussi d'autres organismes qui gravitent autour de tout ça. Le Service de développement économique de la Ville de Montréal doit agir en tant qu'animateur de réseau. Il faut qu'il y ait une collaboration beaucoup plus forte avec le réseau déjà existant et que cesse – et ça, on l'a déjà dit en commission municipale – et que cesse l'espèce d'antagonisme entre le réseau et la Ville et entre la Ville et le réseau. Ce n'est pas quelque chose qui sert la population et les entrepreneurs, au contraire.

1365

On a déjà vu des mémoires, notamment celui de SECOR et de la Chambre de commerce, à propos de la nécessaire centralisation de tout ce réseau-là. On s'inscrit en faux par rapport à cette position-là.

1370

Il est important que le développement économique local demeure du service de proximité. Je connais chacune des rues, peut-être pas toutes les bornes-fontaines et les nids-de-poule de mon arrondissement, mais je connais chacune des rues. Je connais les commerces. Et mon personnel le connaît encore mieux que moi. On connaît les besoins des entreprises. Mettez-nous dans un bureau pas de fenêtre au centre-ville, toute la gang des dix-huit CDEC et CLD, toute cette connaissance fine là, on ne l'aura pas plus que les membres des services à la ville centrale. On va perdre cette expertise-là et cette intuition du terrain est une richesse des CDEC, mais en même temps, je vous dirai que c'est aussi une richesse des organismes communautaires dans différentes sphères d'activités.

1375

1380

La revitalisation des secteurs manufacturiers traditionnels, c'est important. L'exemple le plus frappant, c'est ce qui a été fait à Chabanel. Chabanel, tout le monde disait voilà dix ans « Ça va mourir. Sors de là. Ça fait dur. » Et les gens avaient raison. Il y a un pari qui a été fait de revitaliser l'avenue Chabanel et de ramener l'industrie de la mode vivante à Montréal. Chabanel est un exemple criant que si on se donne les moyens collectifs, si on se base aussi sur les acteurs locaux de développement comme la CDEC Ahuntsic, eh bien, on peut réussir à

1385

1390 faire des grandes choses. Évidemment, la CDEC n'a pas fait ça à elle seule. Il y a d'autres partenaires. Mais c'est un exemple de développement économique local criant. Le développement économique local n'a pas à être miniature. C'est gigantesque et on est capable de faire ça en développement économique local.

1395 L'économie sociale est une dimension importante du travail des CDEC mais c'est une dimension de plus en plus importante du développement économique local à Montréal et du développement économique point. C'est seulement une économie qui est mal comprise par les décideurs. Montréal s'est dotée d'une stratégie de l'économie sociale voilà quelque temps. Il y aura un programme d'encouragement des services municipaux à faire affaire avec les entreprises d'économie sociale. C'est sûr qu'on doit aller plus loin.

1400 Les organisations d'économie sociale n'ont pas les mêmes moyens que les entreprises privées pour la plupart. Est-ce qu'il peut y avoir une espèce de programme *Réussir à Montréal* qui contribuerait à contrôler les loyers des organisations d'économie sociale? Est-ce que ces entreprises-là pourraient être exemptées de payer les taxes ou certaines parties de taxes? Ce sont des choses qui doivent être explorées.

1410 L'économie sociale, par la bouche d'à peu près tous les décideurs publics aujourd'hui, c'est un *buzzword* très payant, mais comment dire, les *bottines ne suivent pas tout le temps les babines*. Et là, il y a quelque part, mais si on veut faire vraiment de Montréal une cité exemplaire en matière d'économie sociale, il faut des moyens. Il y a des porteurs – les CDEC, les CLD – mais aussi des centaines d'entreprises d'économie sociale à Montréal. Dans le seul territoire de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, il y en a au-delà de soixante-quinze, que je connais, à part de celles que je ne connais pas.

1415 Les anciennes zones industrielles. Et là, je pense à des exemples navrants, la Mittal à Lachine, la Jenkins, Dominion Bridge, tout le temps à Lachine, la carrière Saint-Michel dans le quartier Saint-Michel, quatre cents pieds de profond, deux kilomètres de long, presque un kilomètre de large. La seule idée qu'on a eue à date pour revitaliser la carrière, c'est un centre d'achats. Le promoteur s'est retiré, c'est trop cher. Mais pendant vingt-cinq ans, il n'y a pas eu

1420 de réflexion municipale. Le milieu de Saint-Michel a, lui, réfléchi, à un moment donné a mis sur pied un projet qui n'était pas viable, de camping caravaning. Plusieurs s'en sont gaussés.

1425 Cependant, ce n'était pas une bonne idée de s'en moquer parce que ce projet-là nous a permis localement de beaucoup mieux connaître un site extrêmement complexe. Et quand la Ville et le promoteur Smart Center sont venus dans la carrière Saint-Michel, le milieu de Saint-Michel s'est rendu compte qu'on connaissait autant sinon mieux la carrière Saint-Michel que le promoteur et la Ville. Et ça nous a coûté moins cher d'études.

1430 Il y a des sites très complexes à Montréal à revitaliser, puis il faut qu'on fasse vite. Ce sont des plaies en plein milieu de la Ville. Se promener le long de l'échangeur Turcot, se promener le long de l'échangeur Saint-Pierre, c'est une expérience assez – comment dire – psychotronique. On a l'impression d'être dans un *no man's land*.

1435 Je vous dirais qu'il y a plusieurs éléments qui nous frappent dans le PDM. Il y a des éléments où on est content, énormément content même. Et la volonté de préserver le patrimoine naturel, ça c'est quelque chose qui nous a frappés. Montréal est une île. Il y a des gens, vous savez, moi je suis géographe, j'avais fait une étude voilà quelques années sur la perception de Montréal par les citoyens dans le quartier Saint-Michel. La plupart ignoraient que Montréal est une île. La plupart n'avait jamais été le long de la rivière des Prairies ni le long du fleuve et il y a plusieurs Montréalais qui ne sont jamais allés sur le bord.

1445 La revitalisation des berges dans le quartier Ahuntsic, la rivière des Prairies, c'est un projet extraordinaire qui montre qu'avec peu de moyens, on peut faire énormément. Il y a de grands projets pour Montréal mais en même temps, moi je me rappelle d'*Une île une ville* et d'un grand projet de ceinture bleue voilà une vingtaine d'années. Et la ceinture bleue n'a pas encore été commandée. Elle vient peut-être d'Italie, c'est un cuir rare et importé mais elle n'a pas encore été commandée.

1450 Je vous dirais que la culture, c'est un élément important. Ce qui nous tient à cœur, c'est d'appuyer l'entrepreneuriat culturel, de sauvegarder les ateliers d'artistes qui sont

nombreux à Montréal mais qui sont tous fragilisés par l'augmentation des loyers, par l'imposition de taxes dans bien des cas. Le *Chat des Artistes* dans le Plateau-Mont-Royal est un excellent exemple de ce qu'on peut faire.

1455 Enfin, je vous dirais qu'en matière de leadership et de gouvernance, on a peut-être deux préoccupations. Il faut encourager la participation citoyenne et là, les CDEC de Montréal ont un parti pris pour l'Office de consultation publique de Montréal, et je vous le dis sans flagornerie : on pense que vous êtes l'une des meilleures idées depuis vingt ans à Montréal comme Office, on pense que l'idée est bonne parce que vous êtes indépendants du conseil
1460 municipal. Et ça, Montréal doit absolument résister à toute tentation de diminuer de quelque manière que ce soit votre indépendance. Ça, on y tient *mordicus*.

 Malgré ce que je viens de dire, on aimerait bien dans certains cas que certains projets puissent quand même aller en consultation référendaire auprès de la population sur demande,
1465 même s'ils ont passé à l'Office de consultation de Montréal. L'acceptabilité sociale de certains projets s'en trouverait grandie. Un seul exemple : le projet de centre d'achats dans la carrière Saint-Michel aurait probablement gagné en crédibilité s'il était quand même retourné en consultation référendaire.

1470 C'est sûr aussi que pour nous, l'établissement d'accord de bénéfice à la collectivité avec les grands promoteurs, c'est un *must*. Le CUSM est un bel exemple. Radio-Canada et la CDEC du Plateau en est un autre. Ce qu'on est en train de développer avec la gare Outremont dans le nord de la Ville est un très bel exemple. De planifier à long terme avec le modèle de PDUES est superbe. Donc la Ville progresse bien d'après nous avec ça, puis il faut continuer.

1475 Enfin, je vous dirais que Montréal doit s'associer avec les acteurs de tous les niveaux. Comme Ville, Montréal doit supporter l'effort qu'on veut faire, puis il y a un comité à la Conférence régionale des élus qui travaille là-dessus pour contrer le sous-financement chronique de Montréal. J'étais aux études voilà quarante ans qu'on parlait déjà de ça. Donc ce
1480 n'est pas un problème de gouvernement de telle ou telle couleur, c'est systémique, c'est l'appareil politique et l'appareil administratif.

1485

Pour vous donner un seul exemple, celui des CDEC. Montréal compte pour 36 % du PIB du Québec. L'enveloppe CLD qu'on reçoit – les CDEC et les CLD de Montréal – compte pour seulement 21 % de l'enveloppe du Québec. Il y a un écart de 15 %. Ceci fait que évidemment, on a beaucoup moins de moyens. Et ça, c'est vrai en éducation, dans le domaine de la santé, dans le domaine du développement social, etc., etc. Et c'est sûr que pour réaliser le Plan de développement de Montréal, bien, Montréal devra s'associer avec ses partenaires.

1490

Cela dit, les CDEC de Montréal saluent le PDM et on est fier de s'associer à sa réalisation.

M. JEAN BURTON, président :

1495

Merci, Monsieur Sirois.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1500

Votre document est très riche et très dense, et on va devoir le relire, surtout dans sa version numérotée, nettement plus facile. Mais j'ai été étonné de constater que vous n'aviez pas abordé la question de la fiscalité du quartier complet, la fiscalité en particulier des artères commerçantes. Il y a un cadre financier au PDM, vous n'en parlez pas. Est-ce que c'est un choix que vous avez fait ou si c'est un oubli ou il y a un tome 2 en préparation?

1505

M. DENIS SIROIS :

1510

Il y a un tome 2. Écoutez, je ne pourrais pas le qualifier d'oubli ou d'omission mais on avait une bonne équipe pour travailler là-dessus, puis c'est un des thèmes qu'on n'a pas retenu. Probablement parce que ce n'est pas un grand domaine d'expertise pour nous. Tant qu'à parler d'un sujet, on tient à apporter de l'expertise. On n'est pas des experts en fiscalité.

Mais il y a un problème de fiscalité d'entreprise à Montréal. La compétitivité de Montréal est moindre par rapport à certaines villes nord-américaines ou étrangères et par rapport même à

1515 des villes autour, le fait même que certaines villes consentent des congés de taxes de bienvenue aux entreprises, nos voisins du nord par exemple, eh bien, c'est un avantage fiscal certain. On ne se sentait pas la compétence d'élaborer un discours pertinent là-dessus.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

1520 Vous consacrez une partie de votre exposé aux artères commerçantes et c'est très intéressant, mais l'idée de l'inscrire dans le principe de développement du PDM, et vous ajoutez ce qualificatif en particulier pour les petites superficies. Les artères commerçantes que je connais de Montréal sont un mélange de bannières nationales et de bannières locales, si on peut s'exprimer comme ça; vous avez généralement quelques banques ou une caisse populaire, une ou deux pharmacies – ça c'est toujours des grandes bannières – parfois, je ne
1525 sais pas moi, un *Dollarama* ou un marché d'alimentation qui est toujours sous grande bannière. Ce sont des pros de l'achalandage qui soutiennent – c'est ce qu'on dit – les petits commerçants. Pourquoi faites-vous cette restriction mentale de la rue commerçante?

M. DENIS SIROIS :

1530 Écoutez, mon fantasme, c'est de vous amener, les trois commissaires, visiter la rue de Castelnau dans Villeray. Et vous verrez qu'on n'a pas de grande bannière là. Une artère commerciale n'a pas forcément à ressembler à sa voisine. À Montréal, il est difficile de faire plus de 100 mètres à pied sans tomber sur une pharmacie d'une grande bannière. Si quelqu'un à
1535 Montréal a de la misère à trouver une place pour acheter des médicaments, c'est qu'il n'est vraiment pas débrouillard. Puis une fois que tu as la pharmacie *Jean Coutu*, mais tu as *Pharmaprix*, tu as *Uniprix*, tu as ta, tu as ta ta ta. Et on se retrouve avec mini Taschereau ça et là en ville. Les rues viennent qu'à se ressembler.

1540 Je vais vous rappeler qu'il y avait énormément de stations-services à Montréal. On avait plein, le coin de rue, il y en avait quatre. Maintenant, on retrouve quatre *fast food*, deux pharmacies une face à l'autre. Les grandes bannières n'attirent pas tant d'achalandage que ça. Ce sont souvent les commerces de destination, et il n'y a pas d'expérience de magasinage. Ce

1545 qui est fabuleux sur la rue de Castelneau et Villeray dans Villeray, c'est que les gens peuvent déambuler et se promener d'un commerce à l'autre, un peu comme on faisait autrefois au centre-ville, avant l'ère des mails intérieurs. Et l'arrivée des grandes bannières a un effet de standardisation, a un effet de perte d'authenticité et d'anonymat.

1550 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

De banalisation.

M. DENIS SIROIS :

1555 De banalisation. Et c'est pour ça qu'on fait un appel à des commerces qu'on qualifie d'indépendants.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1560 Justement vous mentionnez le centre-ville, ma question était celle-là. Votre vision de la ville qui s'appuie sur le concept de quartiers complets – j'aime beaucoup cette idée-là de quartiers complets, elle est très intéressante – vous avez dit : « La Ville, ce sont ses quartiers ». La Ville, c'est aussi à Montréal en tout cas, puisqu'il existe un centre-ville. Quel rapport établissez-vous entre le centre-ville, l'identité du centre-ville et l'identité des quartiers?

1565

M. DENIS SIROIS :

1570 On n'a pas traité du centre-ville comme tel. Les CDEC de Montréal, sauf une, n'interviennent pas comme tel dans le centre-ville. Le Plateau-Mont-Royal, Centre-Sud le fait. Un peu RESO dans le sud-ouest, il y a une partie qu'on pourrait qualifier de voisine du centre-ville. Mais on n'en a pas parlé là-dedans. Ça pourrait faire partie du tome 3.

Cependant, si on avait écrit là-dessus, on vous dirait qu'il faut un centre-ville qui est fort. Il faut qu'on continue à investir dans le centre-ville. Il faut que le centre-ville ait une mixité

1575 de fonctions. On aurait le même point de vue. Mais évidemment, ça ne peut pas être le même type d'activités. Il faut avoir une place pour les sièges sociaux à Montréal.

1580 On perd des sièges sociaux présentement pour la banlieue, ce qui était complètement inédit voilà quelque temps. On ne voyait jamais ça. On perd des entreprises du centre-ville qui s'en vont maintenant à Saint-Lambert, de l'autre côté du pont. Et ça, ce sont des phénomènes nouveaux. Pourquoi? Parce que le centre-ville de Montréal devient de plus en plus dispendieux, n'est plus aussi attractif. On peut trouver des services comparables à ceux du centre-ville en matière de commerce en banlieue. Il y a des salles de spectacles, il y a tout ça maintenant. Si vous allez au Dix30, même si je l'ai critiqué tantôt, il faut reconnaître qu'il y a
1585 une multitude de services. Il faut redonner une vision au centre-ville de Montréal.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1590 Est-ce que l'international passe par le centre-ville aussi?

M. DENIS SIROIS :

1595 Mais il faut réinvestir dans le centre-ville. Écoutez, on n'en a pas discuté à l'inter-CDEC, c'est peut-être un point de vue personnel que je vous donne, mais le centre-ville de Montréal, on doit se réapproprier sa fierté.

1600 La dernière fois qu'on a fait quelque chose de beau au centre-ville, c'est voilà quelques années, tout récemment avec le Quartier des spectacles. Avant ça, ça remonte à une époque où j'étais peut-être au primaire. Ça fait longtemps. La Place des Arts, ça a fait dur pendant des années. Le parvis, c'était un *no man's land* cette affaire-là. C'est redevenu beau. Par contre, on a perdu des occasions magnifiques. La Maison de l'Orchestre symphonique aurait pu être jolie de l'extérieur; la beauté n'est pas encore arrivée dans cette architecture-là. On a fait des choix à Montréal de ne pas investir dans la beauté.

1605 Il y a des secteurs au centre-ville qui ont été délaissés. Nos bureaux dans une
ancienne vie étaient au coin de du Fort et Sainte-Catherine. C'était un secteur incroyablement
délaissé. Le Collège LaSalle qui a bâti un building qui était censé être un building admirable de
la revitalisation de l'ouest de Sainte-Catherine a été déçu pendant énormément d'années de
1610 l'inaction de la Ville à revitaliser, ne serait-ce que de mettre des lumières ou des lampadaires
qui avaient de l'allure sur la rue. Pensez au secteur autour de Dupuis. Dupuis & Frères pour
ceux de mon âge, les plus vieux, c'était un endroit où on était fier d'aller. C'est un endroit où...
c'est *tough* à Montréal. Ça fait que cette qualité-là doit revenir au centre-ville.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1615 D'accord. Merci.

M. JEAN BURTON, président :

1620 Merci beaucoup. Alors avec un peu de retard, désolé, donc monsieur Amoni, madame
Pierre et madame Adem, s'il vous plaît. Vous êtes toujours là? Mesdames, Monsieur.

M. NIKOWE AMONI :

1625 Bonjour, Madame la commissaire, bonjour Messieurs, bonjour le secrétariat. Je salue
aussi la présence des invités. Je suis heureux de venir présenter au nom du Conseil
interculturel de Montréal un mémoire sur le Plan de développement. Pour ce faire, je suis
accompagné de mesdames Nacira Adem, qui est membre du conseil et de madame Pierre
Myrlande qui est chargée de projet et responsable de la recherche et de la rédaction du
1630 mémoire.

Le document que nous avons déposé il y a quelques jours, que vous avez donc en
main, a été adopté en assemblée générale par notre Conseil et étudié plusieurs fois en comité.
Je salue la contribution de tous les membres et stagiaires qui ont participé à son élaboration.

1635

1640 Comme vous le savez sans doute, le CIM – Conseil interculturel de Montréal – est un organisme consultatif mis sur pied par la Ville de Montréal depuis une dizaine d’années. Ses principales fonctions consistent à observer, faire valoir et faciliter les relations interculturelles sur son territoire. Parmi les travaux récents du CIM, je citerai notamment la problématique du profilage racial, l’accès à l’égalité en emploi pour les membres des diverses communautés, des lieux du culte des groupes religieux minoritaires, tous ces sujets ont mérité l’attention des autorités et singulièrement dans le cadre du Plan de développement de Montréal.

1645 À présent, je vais passer la parole à madame Myrlande Pierre qui va vous relater les enjeux, les principes qui sous-tendent notre mémoire. Plus tard, je passerai la parole à madame Nacira Adem qui va vous relater nos recommandations. Merci.

Mme MYRLANDE PIERRE :

1650 Bonsoir à toutes et à tous! Je vais rentrer dans le vif du sujet. Montréal est la seizième plus grande ville en Amérique du Nord et la deuxième ville francophone du monde. C’est une métropole cosmopolite et multiethnique. La diversité ethnoculturelle et religieuse est une des caractéristiques de la Ville et une composante intrinsèque de sa vitalité tant culturelle, sociale qu’économique. À titre d’exemple, selon le recensement de 2011, la population des minorités
1655 visibles représentait plus de 30 % de la population.

1660 Alors le caractère éminemment de la Ville de Montréal est une dimension constitutive de son identité sociale et culturelle. Cela a généré d’importants changements dans l’ensemble des secteurs de l’activité humaine du territoire montréalais. Alors cette réalité constitue un véritable défi à relever pour l’ensemble des domaines et secteurs du territoire en termes d’accessibilité, d’inclusion, d’équité et d’harmonisation. Il y a là un enjeu important du *Vivre ensemble* pour l’administration municipale.

1665 Le potentiel de la diversité culturelle et ethnoculturelle doit être davantage mis à profit comme une source d’innovation socioéconomique. La lutte contre l’exclusion et les situations de disparité socioéconomique, grâce entre autres à des politiques et programmes efficaces et

de logements sociaux accessibles et abordables est la clé pour rendre une ville plus attractive et plus compétitive.

1670 Cet avis du Conseil interculturel de Montréal se veut avant tout une contribution qui, nous l'espérons, fera progresser la Ville vers une prise en compte de la diversité ethnoculturelle et religieuse dans la définition et l'élaboration d'un plan de développement intégré et cohérent. Enfin, il présente des avenues et des recommandations susceptibles d'améliorer la gestion de la planification socioéconomique et urbaine de la Ville de Montréal.

1675 Pour le Conseil interculturel, il est fondamental qu'il y ait une approche globale du développement et qu'il y ait une prise en compte de cette diversité ethnoculturelle de manière transversale.

1680 Quels sont les principes et enjeux qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante? Il ne suffit pas d'observer que la diversité ethnoculturelle et religieuse est une composante de la Ville de Montréal. Il faut, selon le Conseil interculturel de Montréal, s'assurer de la prise en compte de cette diversité dans tous les champs et domaines qui relèvent de l'administration municipale. D'ailleurs, l'une des valeurs et principes sur lesquels Montréal assoit son

1685 développement est – et je cite un passage du plan de développement - « *une métropole internationale vivante et inclusive à l'échelle humaine au cœur d'une grande région métropolitaine.* »

1690 Alors la prise en compte ou l'insuffisance d'une prise en compte du caractère multiethnique aura un impact direct sur la qualité de l'offre de services et de l'accessibilité. L'un des grands défis qui relève de l'administration municipale est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens au développement économique, social et culturel de Montréal en s'attaquant notamment à la discrimination directe et indirecte et systémique et en assurant une meilleure représentation des personnes issues des communautés

1695 ethnoculturelles en emploi et dans diverses institutions. Cette réalité ne sera atteinte qu'en améliorant les mécanismes prévus pour permettre l'exercice des droits.

1700

La lutte contre la discrimination directe et indirecte ou systémique est une responsabilité collective qui exige des efforts continus. Une approche sérieuse et en profondeur exige de repasser la culture organisationnelle de nombreuses institutions montréalaises. Elle exige surtout que l'administration municipale, dans le cadre de projet de ville, prenne acte de la réalité multiethnique intrinsèque de Montréal et qu'elle se donne un cadre d'intervention qui assure l'harmonisation et la cohérence des pratiques.

1705

La ville comme milieu de vie a la capacité d'agir comme un puissant levier et moteur de changement en tant que productrice de la qualité de vie. En effet, la Ville de Montréal en tant que métropole du Québec, joue un rôle central en tant que moteur de l'économie, lieu de créativité et d'innovation, et centre des services pour ses arrondissements. Tous ces enjeux doivent être pris en compte car ces problématiques touchent particulièrement les populations les plus vulnérables. Par exemple, les nouveaux arrivants, certaines communautés ethnoculturelles et aussi certaines communautés visibles ou racisées.

1710

1715

L'offre de services doit s'arrimer au point de vue de la composition sociale à favoriser une plate-forme pour la démocratie, le dialogue et la diversité ethnoculturelle et dans cette perspective, des nouvelles formes flexibles de gouvernance doivent être envisagées.

1720

1725

Les différentes vagues d'immigration et les empreintes dans les différents quartiers de Montréal par les commerces ethniques. Donc c'est un autre enjeu que le Conseil tient à mettre en lumière. L'immigration et la diversité ethnoculturelle qui caractérisent la Ville de Montréal se traduisent par le développement d'une infrastructure commerciale à caractère ethnique qui laisse ses traces et marquent incontestablement l'espace urbain, comme c'est le cas dans d'autres sphères communautaires comme la culture, les loisirs et le milieu associatif. Le marquage ethnique de plusieurs quartiers de Montréal porte l'empreinte de la diversité ethnoculturelle qui caractérise la population montréalaise. L'immigration internationale est considérée comme un facteur devant contribuer à l'amélioration du profil économique et démographique de la société québécoise.

Dans ce contexte, la présence des populations issues de l'immigration s'inscrit dans le paysage montréalais par le biais d'un nombre croissant de commerces dits ethniques.

1730 Pensons par exemple à la Petite Italie de Montréal, le quartier chinois de Montréal, le quartier grec en est un autre exemple, le Petit Maghreb de Montréal qui est un exemple beaucoup plus récent.

1735 Les quartiers ethniques sont considérés comme des lieux qui contribuent à la perpétuation ou à la création d'une identité collective et individuelle. Ces quartiers ont accueilli progressivement des noyaux d'institutions, de commerces et d'associations qui ont contribué à y structurer au fil des ans l'organisation sociospatiale des populations immigrantes – le Petit Maghreb en est un exemple intéressant compte tenu que c'est un phénomène récent – donc

1740 des nouvelles modalités de territorialisation du fait ethnique qui s'illustre et soulèvent des enjeux bien entendu de cohabitation et d'inclusion au sein de la société québécoise d'une population maghrébine de confession musulmane. - Pour ceux qui ne le savent pas, le Petit Maghreb se situe entre la rue Jean-Talon Est, Saint-Michel et Pie IX.

1745 L'émergence du Petit Maghreb à Montréal est à relier avec la présence croissante de la population montréalaise d'une population immigrante d'origine maghrébine et, dans l'espace urbain, cela se traduit concrètement par l'implantation d'une trame commerciale maghrébine auprès des poches de concentration de cette même communauté. Donc l'apparition du Petit Maghreb au cœur du quartier Saint-Michel en est un exemple.

1750 Le développement des artères commerciales dites ethniques doit être pensé et développé dans un cadre de vision globale qui vise à créer des espaces de rencontre et de solidarité.

1755 Un autre enjeu très important pour la Ville de Montréal, c'est les lieux de cultes minoritaires. La réalité historique et contemporaine de Montréal démontre la difficulté ou même parfois l'impossibilité de mettre en œuvre un plan de développement urbain de Montréal en visant l'harmonie sociale sans tenir compte de la pluriethnicité grandissante de la population.

C'est en ces termes que le CIM, le Conseil abordait la question des lieux de cultes minoritaires dans un avis qui a été présenté en 2009.

1760

En effet, les diverses pratiques religieuses représentent une caractéristique intrinsèque de la qualité de vie pour de nombreuses communautés montréalaises. La portée des défis et des enjeux qui entourent les lieux de cultes minoritaires ne peut être occultée du processus de définition d'un plan de développement urbain. Bien qu'il s'agisse d'une question délicate et complexe, il est important de prendre en compte une dimension qui reflète la réalité à la fois pluriethnique et hétérogène de la région métropolitaine. Il est important d'avoir une approche et une gestion intégrée de la gestion des lieux de culte des groupes ethnoculturels. Or, la tendance actuelle est de reléguer cette question aux arrondissements, ce qui a pour conséquence de complexifier les interventions municipales en la matière.

1765

1770

Donc il convient à cet égard de mettre en lumière deux des dix critères de qualité des milieux de vie montréalais tels que prévus par la charte des milieux de vie montréalais qui figure dans le plan. Donc, entre autres une architecture de qualité valorisant le patrimoine bâti et contribuant à enrichir le paysage urbain ainsi que l'identité des arrondissements. Deuxième point : un cadre de vie et une qualité de vie d'environnement urbain assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents en favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale.

1775

Donc l'accroissement de lieux de cultes minoritaires à Montréal est l'un des enjeux cruciaux et un défi réel pour la Ville. Il s'agit d'une question qui relève de l'harmonie sociale, voire de la sécurité de la population.

1780

Le Plan de développement urbain doit conséquemment définir un cadre de réglementation de zonage adapté aux réalités religieuses diverses tout en laissant une certaine marge aux arrondissements afin qu'ils puissent répondre à des spécificités locales. Ainsi, les arrondissements pourront s'appuyer sur un cadre et une réglementation municipale régulant les lieux de culte en prenant en compte des enjeux inhérents aux aspects suivants : les impacts urbanistiques des lieux de culte, circulation; sécurité, visibilité architecturale, etc. Des

1785

1790 enjeux sociaux évidemment, relation avec le voisinage, effet sur les relations interculturelles et interconfessionnelles, etc. Donc les enjeux de lieux de cultes minoritaires constituent un grand défi urbanistique que la Ville devra prendre en compte dans toute sa complexité pour parvenir à répondre à la progression constante de cette diversification.

1795 Plusieurs autres enjeux – vous avez le document – ont été soulevés mais pour ne pas trop m'attarder et laisser place également aux recommandations, je vous parlerai très brièvement du logement social et la réalité des familles immigrantes.

1800 Il serait inconcevable de ne pas aborder la question du logement et la réalité des familles immigrantes dans le cadre de ce mémoire. On le sait, c'est la question de l'accessibilité au logement abordable qui se pose. Les familles immigrantes ont en moyenne plus d'enfants que l'ensemble des familles du Québec et c'est le cas pour la Ville de Montréal. Par exemple, 14 % des familles immigrantes ont plus de trois enfants, si on compare avec la moyenne qui est de 11 % chez les non immigrants. Près de 56 % des immigrants consacrent plus de 26 % de leur salaire, de leurs revenus en fait, au loyer comparativement à 47 % des non immigrants. Donc l'accès à un logement de qualité abordable est non seulement un besoin essentiel mais un droit fondamental. Différents textes internationaux ratifiés par le Québec et le Canada garantissent l'accès et l'obligation du respect de ce droit.

1810 Pour le Conseil, il est urgent que la Ville augmente l'offre de logements diversifiés abordables et conçus pour les familles, notamment en favorisant la production de nouveaux logements locatifs de qualité pour répondre aux besoins des familles ayant de nombreux enfants. La gestion du logement social abordable représente donc un autre défi de taille pour la Ville de Montréal.

1815 En fait, tout ceci, c'est pour arriver à poser l'enjeu de la cohabitation. La cohabitation urbaine et harmonieuse et ses impacts sur la cohésion sociale et intercommunautaire. La cohabitation est un terme neutre a priori qui renvoie au partage d'un espace commun, au rapport entre partenaires différents mais égaux, sans référence à quelconque degré de subordination souvent présent dans l'idée d'intégration. La cohabitation est interethnique

1820 quand elle met en présence des individus ayant des origines ethniques ou nationales différentes.

1825 La mise en œuvre du cadre de développement urbain et social doit permettre de réduire les écarts et les disparités de développement. Ce cadre urbain doit notamment viser une meilleure intégration de la dynamique culturelle, sociale, économique dans le fonctionnement de la ville en vue de permettre une offre de services efficace et efficiente à tous les Montréalais et Montréalaises. Voilà.

M. NIKOWE AMONI :

1830 Merci beaucoup, Myrlande. Maintenant, madame Nacira Adem va vous présenter nos recommandations, une sélection de nos recommandations parce que vous les avez toutes.

Mme NACiRA ADEM :

1835 Bonsoir! Le Conseil recommande d'inclure dans le Plan de développement de Montréal les déclarations et initiatives spécifiques de la Ville relativement aux relations interculturelles et l'inclusion des immigrants et des diverses communautés interculturelles, à savoir la déclaration de Montréal contre la discrimination raciale; la déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion; la Charte montréalaise des droits et responsabilités; la Coalition internationale des villes unies contre le racisme de l'UNESCO; et Montréal cité interculturelle.

1845 Donc je ne voudrais pas redire ce qu'a dit madame Myrlande mais il faut souligner que toute approche dans ce domaine s'inscrit dans un contexte de collaboration et d'accompagnement visant à contribuer à l'amélioration des services municipaux par rapport à la diversité ethnoculturelle.

1850 Donc les recommandations portent sur les six grands thèmes suivants : le logement social; la gestion des lieux de cultes minoritaires; les services et les programmes offerts dans le domaine de la culture, du développement social, des sports et de loisirs; les espaces et

artères commerciaux; les espaces publics, parcs et lieux récréatifs; et le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier.

1855 Permettez-moi de reprendre trois points qui nous semblent les plus importants, à savoir le premier point qui est le logement social, qu'on a intitulé également : *Accès équitable au logement abordable dans une perspective de mixité sociale*. Le Conseil recommande de repenser et concevoir des projets de développement de loyer abordable dans une perspective de mixité sociale, économique et culturelle. Le Conseil croit qu'il est nécessaire de diversifier l'offre de logement locatif afin de garantir à la collectivité l'accès à un logement décent et de
1860 qualité pour les familles ayant plusieurs enfants, qui est la réalité de plusieurs familles immigrantes.

1865 Le deuxième point, qui est la gestion de lieux de cultes minoritaires. En effet, le Conseil interculturel de Montréal recommande que les services centraux et les arrondissements adoptent de manière concertée un cadre règlementaire incluant des méthodes et des outils précisant des normes et des critères pour la gestion de ces lieux de cultes.

1870 Le troisième point serait les services et les programmes offerts dans le domaine de la culture et du développement social, des sports et des loisirs. À ce titre, le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville met tout en œuvre pour assurer une cohérence entre la politique et les programmes afin de favoriser une prise en compte transversale de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et les programmes.

1875 Le Conseil recommande également de renforcer et de consolider un réseau de partenaires actifs, notamment entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les arrondissements qui ont la responsabilité d'offrir des services de proximité, la gestion de l'offre de services et des équipements ethnoculturels, de sports, de loisirs et de développement économique, culturel, social et communautaire.
1880

1885 Pour conclure, le Conseil recommande que la Ville de Montréal élabore dans un avenir rapproché une politique interculturelle. À ce propos, rappelons qu'en 2011, Montréal a été déclarée comme Cité interculturelle, devenant ainsi membre associé du réseau des Cités interculturelles. Il s'agit d'une reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe et de la commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel.

Merci, Mesdames et Messieurs.

M. NIKOWE AMONI :

1890 Merci, Nacira.

M. JEAN BURTON, président :

1895 Merci, Mesdames. Merci, Monsieur. Une question?

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1900 J'ai bien lu votre document, je l'ai trouvé fort intéressant. Je comprends que selon vous, le PDM dans sa facture actuelle doit évidemment être bonifié, bien sûr en intégrant vos recommandations dont vous avez parlé et qui se trouvent pages 33, 34, 35 du document.

M. NIKOWE AMONI :

1905 C'est ça.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

1910 Intégralement, voilà. Cette intégration de vos recommandations, c'est pour peut-être pas le régler mais à tout le moins s'assurer que l'enjeu de la cohabitation est pris en compte dans le PDM, ce qui n'est pas le cas actuellement selon vous.

1915 Ma question est la suivante : quand on regarde l'avenir sur vingt ans – le PDM, c'est un projet, une vision sur vingt ans – compte tenu des chiffres, des statistiques que vous avez identifiés dans votre document qui sont actualisés, on peut imaginer que tous les problèmes et les enjeux dont vous avez parlé risquent de s'amplifier aussi, si on ne répond pas selon vos demandes à la préoccupation dont vous parlez. Est-ce que le levier que vous avez mentionné dans le mémoire – parce que vous avez mentionné sur les systèmes, vous avez insisté sur trois, donc ce sont trois priorités je les considère comme des priorités. Je veux savoir si j'ai raison : le logement social, la gestion des lieux de cultes et les services et programmes offerts.

1920 Est-ce qu'il y a d'autres leviers sur lesquels le PDM devrait insister pour favoriser ce que vous appelez la cohabitation? Je comprends que ce n'est pas uniquement le fait de permettre aux communautés de vivre chacune sur leur territoire mais c'est aussi le fait de pouvoir communiquer entre elles, des communautés de pays et de religions différentes et de se comprendre et de vivre ensemble harmonieusement. Quels sont les leviers qui permettent cela? Et que vous voudriez voir inscrits dans le PDM.

M. NIKOWE AMONI :

1930 Je pense que nous avons produit déjà des documents sur l'accès des communautés d'origines diverses à l'emploi. Et surtout à des fonctions d'encadrement. Je pense que c'est un élément important pour nous. Accès plus facile à l'emploi; accès aussi à des fonctions de direction. Il y a aussi pour les parcs, c'est-à-dire les lieux de loisirs, de récréation, qui sont des lieux de cohabitation surtout pour les jeunes. Nous avons constaté que les gens des communautés diverses aiment jouer au soccer dans les parcs, ce qui crée des problèmes parce que les gens étaient habitués à avoir d'autres jeux dans les parcs. Et puis aussi, les parcs sont des lieux de rassemblement. La plupart du temps, les jeunes des communautés culturelles s'aperçoivent que les règlementations ne permettent pas facilement de se regrouper dans les parcs pour les fêtes, pour les commémorations, etc. Je pense qu'il y a d'autres aspects.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Oui. Je pense à l'école, par exemple. Est-ce que l'éducation...

1945

Mme MYRLANDE PIERRE :

En fait, tous les leviers, les enjeux qui ont été évoqués sont aussi importants pour qu'il y ait une prise en compte. C'est sûr que la présentation - on a un temps limité pour faire cette présentation mais lorsqu'on parle d'égalité, ceci est un enjeu très important, que ce soit en emploi, que ce soit dans les postes d'influence. Toute la question économique également. Donc il y a vraiment différents leviers et chaque levier présenté dans le cadre de ce mémoire, aux yeux du Conseil, sont bien entendu importants. Mais la question du logement, bien entendu, ce sont des questions...

1950

1955

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

C'est ça. J'ai compris que c'était important pour respecter, donc pour faire en sorte que les représentants de toutes les ethnies, de tous les groupes sociaux aussi, pas seulement ethniques, soient respectés.

1960

Mme MYRLANDE PIERRE :

Absolument.

1965

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Ma préoccupation portait sur le *Vivre ensemble*, la communication, le dialogue interculturel.

1970

Mme MYRLANDE PIERRE :

1975 Absolument, absolument. En fait, c'est vraiment qu'il y ait une prise en compte de cette dimension qu'est la diversité ethnoculturelle de manière transversale. C'est-à-dire dans tous les projets de développement, qu'il y ait cette préoccupation.

M. NIKOWE AMONI :

1980 Il y a un sujet sur lequel nous planchons actuellement qui est de faire que dans sa déclaration antérieure, Montréal s'est déclarée une ville inclusive. Or, l'inclusion pour nous paraît être un enjeu monumental, tellement monumental qu'elle est déclarée mais elle n'est pas mise en œuvre. Dans les garderies, par exemple, le problème d'inclusion se pose, dans les écoles, dans les services sociaux de santé, etc. Il y a des villes où le principe d'inclusion est mis en œuvre de façon systématique. Je pense que si Montréal arrivait à promouvoir l'inclusion sociale, économique et culturelle, cela rendrait beaucoup plus facile la cohabitation.

1985 Que dire d'autre? Je pense, sans trop développer...

M. JEAN BURTON, président :

1990

Oui, s'il vous plaît.

M. NIKOWE AMONI :

1995

Ça va?

M. JEAN BURTON, président :

2000

On a encore deux invités.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Pouvez-vous me donner juste l'exemple d'une ville à laquelle vous pensez? À laquelle ville vous pensez?

2005

M. NIKOWE AMONI :

Évidemment, je pense à Vancouver.

2010

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

D'accord.

2015

M. NIKOWE AMONI :

Vancouver a mis en place un programme d'inclusion sociale pour résoudre des difficultés au niveau de la santé. Parce que vous savez qu'à cause de la grande multiplicité de la provenance des immigrants à Vancouver, il y a eu beaucoup d'itinérants qui ne recevaient pas de soins de santé. Et cela coûtait extrêmement cher. Pour résoudre ce problème-là, la Ville de Vancouver a mis en place toute une structure de consultation inclusive où beaucoup de partenaires se sont retrouvés et ont pu trouver des solutions efficaces. Bon, il y a d'autres villes qu'on pourrait citer aussi.

2020

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2025

Merci beaucoup.

M. JEAN BURTON, président :

2030

Merci beaucoup, Mesdames et Monsieur, de votre présentation.

M. NIKOWE AMONI :

Merci.

2035

M. JEAN BURTON, président :

J'inviterais maintenant monsieur François Reeves, s'il vous plaît.

2040

M. FRANÇOIS REEVES :

Madame, Messieurs les commissaires, Messieurs du programme, merci de me recevoir. Je vais essayer de tenter dans les quinze prochaines minutes de résumer un peu ma pensée en termes de à quel point je trouve que l'urbanisme est un vecteur important de santé cardiovasculaire et c'est un facteur qui est vraiment trop sous-estimé. C'est aussi sur l'instigation, sur l'invitation de monsieur Pierre Bélec, le directeur général de Soverdi dont je fais maintenant part du conseil d'administration littéralement pour appliquer des prescriptions vertes. Si on parle de cardiologie environnementale, à un moment donné, ça prend un Jean Coutu et ce Jean Coutu, c'est souvent dans ces institutions-là qui dépassent la compétence du médecin même.

2045

2050

Je suis ici pour vous démontrer – puis en fait, j'ai fait un essai qui a été publié en 2011 aux Éditions du CHU Sainte-Justine – comme quoi la cardiologie est une spécialité environnementale et qu'il faut tenir compte justement des paramètres environnementaux pour pouvoir corriger les déterminants de la maladie cardiovasculaire. C'est des notions qui sont relativement récentes.

2055

Je suis personnellement professeur agrégé de cardiologie à l'Université de Montréal. J'ai été chef des laboratoires de cathétérisme de l'Hôpital Notre-Dame, du CHUM, de la Cité de la Santé. J'ai je ne sais plus combien de publications pour l'École de recherche clinique traditionnelle. Donc je suis un docteur habituel. Et encore la nuit passée, je me levais la nuit

2060

pour planter un *stent* dans la poitrine d'un patient qui est en infarctus aigu. Donc ça, c'est mon quotidien.

2065 Voilà quelque temps, je me suis intéressé au fait qu'il y a des déterminants en faisant des lectures dans des domaines qui ne m'étaient pas attribués habituellement, soit la santé environnementale. Puis je commence par la conclusion parce que c'est un peu comme avec nos étudiants en médecine, à savoir, livre le message dans les trois minutes parce qu'après, on perd bien des gens, donc permettez-moi pour tout le monde de prendre un peu la même
2070 méthode, puis on va revenir à la fin à la conclusion.

 C'est que j'ai vraiment la conviction que si une cité élimine dans sa nourriture, ce que j'appellerais les nano-agresseurs industriels, le *high fructose corn syrup*, l'excès de gras trans, l'excès de sel, l'acide phosphorique, si on élimine dans l'air les particules fines particulièrement
2075 émises par les combustibles fossiles, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, ça ce sont toutes des particules qui n'étaient pas dans l'environnement de nos arrière-arrière-arrière-grands-parents avant l'époque industrielle. Si, en plus, une cité se reverdit – on en parlera plus en détail – et promeut l'activité de toutes les façons, notamment par la disposition et la création
2080 de cette ville, cette cité, dans le contexte actuel, peut s'attendre à une diminution de 25 à 75 % de la prévalence de la maladie cardiovasculaire.
Ça dépend d'où vous partez. Si vous êtes à Lyon vous allez probablement gagner 25 %. Si vous êtes à Beijing ou New Delhi, vous allez gagner 75 %.

2085 Et d'ailleurs, ce fait-là que la maladie cardiovasculaire n'a pas toujours fait partie de l'histoire de l'humanité, c'est bien représenté par un de mes plus éminents collègues, Salim Yusuf, qui est un cardiologue en Ontario à McMaster, une sommité mondiale en épidémiologie, qui mentionnait ceci, qu'après tout la maladie coronarienne qui est actuellement le premier tueur de la planète – de l'Amérique du Nord d'abord, de la planète maintenant – la maladie coronarienne était peu fréquente avant 1830. Et pourquoi ne pourrait-elle pas le redevenir en
2090 2050? C'est un défi auquel nous faisons tous face et pas seulement le médecin et le pharmacien.

2095 Pour faire un petit recul historique pour placer ça, c'est que l'athérosclérose que je
croyez-moi, c'est une business qui est extrêmement florissante – la maladie coronarienne,
c'est une nouveauté. Un, la maladie cardiaque, c'est rare chez l'animal. L'animal, on l'utilise à
toutes les sauces comme modèle pour justement développer nos médicaments mais pour
2100 pouvoir traiter un animal, il faut le rendre malade, donc il faut artificiellement réduire cette
maladie-là. Mais normalement, l'animal, même le plus proche de l'homme, le singe, n'a pas de
maladie coronarienne.

Deuxièmement, la maladie cardiaque est très rare chez l'humain de l'époque
préindustrielle. C'était rare de faire un infarctus avant 1850, avant 1830.

2105 Et enfin, la maladie cardiaque, on le voit partout sur la planète, selon la géographie,
selon le temps, selon l'évolution de l'histoire, la maladie cardiaque explose lors de la révolution
industrielle.

2110 Un bel exemple de mortalité cardiovasculaire, j'ai fait venir les chiffres de Statistique
Canada et ce qu'on voit, c'est qu'il y a un pic dans les années 50, exactement en même temps
qu'aux États-Unis, et là où par hasard également était le plus haut taux de pollution de la
nation canadienne. La révolution industrielle, ça a induit donc ces particules-là.

2115 Et on va redéfinir l'athérosclérose, à savoir trois triades. Là, ce qu'on sait depuis
toujours, Ce que je suis : la tendance à faire du cholestérol, hypertension et diabète; ce que je
fais : sédentarité, obésité, tabac. Ça, on ne revient pas là-dessus, c'est du béton. Mais ce qui a
été très sous-estimé jusque dans les quinze, vingt dernières années, c'est où je suis :
environnement, alimentation, urbanisme.

2120 Et je réitère encore que je crois que le principal déterminant pour l'environnement, pour
la santé, c'est vraiment dans les villes que ça se passe bien avant le provincial et bien avant le
fédéral. Dans le meilleur pays, il peut y avoir deux villes : une idéale; et une complètement
pourrie sur le plan environnemental, dans le même pays.

2125 Donc c'est vraiment la cité qui est le déterminant le plus important. Et où je suis va
déterminer ce que je fais; ce que je fais va déterminer ce que je suis. Mais ce qu'on se rend
compte de plus en plus également, c'est qu'où je suis va déterminer ce que je suis. Il y a des
gens qui n'ont pas de diabète dans des milieux; vous les changez de milieu, ils vont le devenir.
Des gens qui ne sont pas hypertendus dans des milieux, vous les changez de milieu, ils vont le
devenir. Etc.

2130 Pour bien illustrer ça, en fait, c'est cette diapositive-là, c'est cette statistique-là qui m'a
mis vraiment sur la piste publiée par l'Organisation mondiale de la santé en 2008. Ça c'est tous
les pays d'Europe et c'est la mortalité cardiovasculaire chez les hommes de 25 à 64 ans. Bon,
c'est écrit en tout petit, j'ai mis les principaux : Suisse, Autriche, Pologne et Russie pour
2135 montrer un peu puis ce qu'on se rend compte dans ces pays-là, pour le même type de
personne, c'est que le taux de mortalité cardiovasculaire chez les Suisses et les Français, il est
de 60 par 100 000 habitants; et quand vous arrivez chez les Ukrainiens et les Russes, on
monte à 700-750 par 100 000 habitants. 1 000 % de différence de mortalité cardiovasculaire.
Et là, il n'y a pas uniquement le tabac ou le diabète qui peut tout expliquer.

2140 Je remets ça autrement. C'est qu'on se rend compte maintenant que la question de la
pollution atmosphérique est importante. Ce qu'on voit sur cette autre diapositive-là, c'est qu'on
ne les a pas en ordre alphabétique les pays, on les a simplement en disposition géographique,
puis on voit avec le gradient des couleurs : quand c'est vert foncé, c'est un bas taux de
2145 mortalité cardiovasculaire et plus vous allez vers le rouge, plus le taux s'élève. Puis vous
remarquez là-dessus qu'il y a un gradient est-ouest, nord-sud. Il y en a qui disaient que dans le
sud, notamment, bon, là il y a la diète méditerranéenne, il y a le vin rouge, la gousse d'ail, tout
est parfait. Mais ce n'est pas suffisant. Il y a également une chose que les Canadiens
connaissent bien : au nord, on chauffe. Et quand on chauffe, c'est d'abord et avant tout avec
2150 un combustible fossile. La deuxième chose, c'est il y a un gradient d'ouest en est, et ça
s'explique dans le fait que les vents dominants sont d'ouest en est, arrivent de l'Atlantique
relativement propres. Lorsqu'ils passent au-dessus de l'Europe, ramassent et cumulent la
pollution et finalement rendus en est, c'est là que c'est le plus pollué.

2155 L'autre chose également comme gradient, les pays d'Europe de l'Ouest ont des mesures antipollution beaucoup plus fermes et efficaces que ce qu'on voit dans l'ex-Union soviétique où c'est littéralement inexistant.

2160 Puis là, on pourrait se dire que le taux de mortalité cardiovasculaire est lié au taux de polluant. Et effectivement, ça se confirme dans le rapport de l'Agence spatiale européenne qui montre le même gradient, mais là, on le mesure au taux de polluants au sol, là où il y a des épisodes donc de polluants et plus le taux de polluant augmente, ça corrèle exactement avec les taux de mortalité cardiovasculaire. La même démonstration a été faite aux États-Unis. Partout où les taux de polluants sont plus élevés, le taux de mortalité en excès est augmenté.

2165 Donc si on parle de cardio nocif, dans les cités modernes occidentales industrielles, de l'ère postindustrielle classique, c'est-à-dire toujours basées essentiellement sur les combustibles fossiles, alors ces cardios nocifs, les combustibles fossiles, les voies routières polluées, je vous donne un exemple. Une étude faite en Hollande démontre que si vous êtes à moins de 50 mètres d'une voie routière polluée, type boulevard Décarie, vous avez 95 % plus de mortalité cardiovasculaire que si vous êtes à plus de 200 mètres, les autres facteurs par ailleurs étant égaux : les polluants industriels que je mentionnais; la minéralisation d'un milieu; la nature chassée de l'urbanité; la privation du vert, qui devient maintenant littéralement un syndrome, le *Nature Operation Disorder*; transport actif négligé; et enfin, les îlots de chaleur urbains.

2175 Le GIEC, moi je recommande dans tous les plans d'aménagement, je recommande aux commissaires de regarder la prochaine mission de ce rapport-là. Ça doit vraiment dicter comment est-ce qu'on doit orienter nos villes dans le futur.

2180 Du côté cardiovasculaire, ces mêmes polluants-là, ces mêmes combustibles fossiles font en sorte qu'on a démontré que plus une ville est polluée, plus le taux de mortalité cardiovasculaire ce jour-là est augmenté. Ça, c'est une étude publiée dans *Circulation*, la bible des cardiologues, en 2009, qui a suivi tous les épisodes de pollution de Londres de 1958 à 72
2185 et on voit le nombre de mortalités par jour et le taux de polluants. Et c'est simple. Je suis

capable avec le taux de polluants de vous prédire le taux de mortalité qu'il y aura à Londres ce jour-là.

2190 Plus récemment – quoique à l'échelle des médecins, c'est une vieille étude – c'est
1993, on a démontré dans cette monumentale étude qui comparaît six villes avec les taux de
pollution qu'entre la ville la plus polluée et la moins polluée, c'est six villes américaines
relativement semblables comme mode de vie, il y a 25 % de différence de mortalité entre la
ville la plus polluée et la moins polluée au bout de seize ans de *survey*. Et c'était surtout de la
mortalité cardiovasculaire.

2195 Pourquoi? Ces particules fines qui sont émises par les combustibles fossiles – enfin de
compte où il y a eu du pétrole, du mazout, de l'essence, n'importe quel combustible fossile, il y
a le plus sale : le charbon, le plus propre le gaz naturel mais ça reste toujours un peu le même
gradient – ces particules-là sont tellement fines, grosses comme des gaz, que lorsqu'on les
2200 inhale, elles pénètrent dans le système artériel, ce qui est une notion relativement récente, et
agressent notre système cardiovasculaire en induisant une inflammation de l'athérosclérose.

2205 Dans le livre que j'ai remis à la commission comme document finalement, comme
mémoire, j'ai compilé plus de 500 publications scientifiques qui nous apprennent que plus le
taux de polluants monte, plus montent le taux de calcification artérielle, thrombophlébite,
arythmie maligne, mort subite, infarctus aigu, AVC, complications diabétiques et autres
bonheurs de la vie qui nous font beaucoup travailler.

2210 Je vais montrer un seul exemple de toutes ces études-là, une étude superbe
comparant deux groupes de souris – ça, c'est fait par le laboratoire de Valentin Fuster, une
sommité cardiovasculaire en inflammation athérosclérose, qui est au Mount Sinai à New York
à l'Université Columbia – et ce qu'on démontre donc, c'est deux groupes de rats qui ont été
suivis pendant six mois et sacrifiés, puis ce qu'on voit là-dessus, la rondelle en bleu, c'est
l'aorte et la plaque en rouge, c'est l'athérosclérose qui bouche les artères, ce que je débouche
2215 tous les jours avec mes ballons et mes *stents*. Donc deux groupes de rats suivis, un avec une
diète normale; l'autre une diète grasse, un peu type McDo. Et on n'est pas étonné au bout de

six mois que les rats ayant mangé la diète grasse aient une plaque d'athérosclérose plus grosse.

2220 Mais l'intérêt de l'étude, c'est qu'ils ont fait une étude deux par deux en mettant un autre facteur qui était « air filtré » versus « air pollué ». Et ce n'était pas de l'air si pollué que ça, c'était comparable à ce qu'on respire tous les jours à l'heure de pointe au-dessus de l'autoroute Ville-Marie. Mais ce qu'on voit, c'est que les rats avec l'air pollué avaient une plaque d'athérosclérose beaucoup plus grosse, et quand vous aviez la conjonction diète grasse et air
2225 pollué, là, vous aviez la tempête vasculaire parfaite, c'est-à-dire la démonstration laborantine d'un humain qui mange du *fast food* dans un centre-ville pollué.

Là, on peut se dire : est-ce que c'est si important que ça? Il y a les facteurs de risque classiques : sédentarité, obésité, bon, on les connaît. Mais l'impact de la pollution, est-ce que
2230 c'est marginal ou est-ce que c'est significatif? Ça a été mesuré, ça a été étudié. David Boyd travaille à l'Université de British Columbia et démontre dans un très beau papier qui a été publié déjà depuis 2008 que l'impact de la pollution de l'environnement au Canada, c'est 20 000 décès excédentaires; 5 à 11 000 décès cardiovasculaires par an; 33 à 67 000 hospitalisations cardiovasculaires; 1.5 million de jours d'hospitalisation; 9.1 G\$ en frais de
2235 santé liés à l'environnement et la pollution.

C'est des chiffres qui surprennent et la méthodologie est impeccable là-dedans. C'est quelque chose qui se fait un petit peu tout le temps. Il y a des mortalités brutales qui frappent l'imaginaire. Par exemple, les 47 personnes à Lac-Mégantic. Mais ici, je parle de 20 000
2240 personnes qui passent un peu dans le bruit de fond. Donc ici on propose un modèle cardioenvironnemental. Si on donne le taux de pollution d'une ville, le taux d'industrialisation alimentaire, ça va nous donner littéralement le taux de mortalité cardiovasculaire dans cette cité.

2245 Si on parle des îlots de chaleur urbains comme autre enjeu dans la question environnementale, on a ici une étude qui a été très bien faite par satellite, l'étude Biotope à laquelle je vous réfère, faite par l'Université de Montréal et l'UQÀM, des géographes, des

2250 géomaticiens, et qui démontre que ce beau jour de juin 2005, les températures au sol, on a dans un parc urbain 23 degrés, un golf, 27 degrés, zone résidentielle faiblement végétalisée, 31 degrés et zone industrielle, 40 degrés. 16 degrés de différence. Donc avec les canicules qui augmentent, le GIEC qui nous confirme ça, on a des zones comme ça d'îlots de chaleur urbains. La létalité, la dangerosité, surtout pour les gens fragiles, est énorme en cas de canicule. Mais surtout aussi, c'est qu'on s'entend que plus il fait chaud, plus ça augmente la toxicité des polluants. Il y a une étude qui a été faite à Atlanta puis à New York qui nous démontre – ça c'est une simple réaction thermochimique – que plus il fait chaud, plus la pollution de l'ozone au sol, l'ozone de nos gaz d'échappement, pas l'ozone troposphérique mais l'ozone de nos gaz d'échappement augmente, donc devient plus toxique.

2260 La question de l'indice de la qualité de l'air, bien, Montréal, ce n'est pas Beijing, ce n'est pas Shanghai. Mais néanmoins, si vous regardez les chiffres au centre-ville de Montréal, en vert, c'est les bonnes journées en termes de qualité de l'air; en jaune, 187, acceptable; mauvais, 48. En d'autres termes, actuellement – puis ça c'est le réseau de surveillance de qualité de l'air de Montréal, c'est leurs chiffres sur leur site web – il y a seulement une journée sur trois à Montréal où l'air est considéré comme bon, et les deux tiers, c'est passable ou mauvais.

2270 Est-ce que ça a de l'importance? Puis les tendances, ça ne s'améliore pas tellement jusqu'à présent. Comme vous voyez, les journées de mauvaise qualité, surtout au centre-ville de Montréal, ça continue à augmenter, puis je pense que c'est une source de préoccupation. Est-ce que ça a vraiment de l'importance?

2275 Une étude qui a été faite et publiée à Boston, les gens de Harvard, qui démontre que lorsque l'air passe de bon à passable, le taux d'AVC induit par les particules fines des polluants augmente de 50 %. Je pense que c'est des chiffres qui sont significatifs.

Donc si on revient à une question d'un milieu cardioprotecteur, à mon avis, l'électrification massive de sources renouvelables est vitale, de faire en sorte qu'on ne voie que

de l'éolien, de la géothermie, le solaire, de l'hydrolien à moyen et long termes, c'est vraiment une priorité.

2280

La question de manger nature et local dans le plan d'aménagement, il y a une question de proximité de nourriture, une question d'agriculture à intégrer. Je ne peux pas dire quelle est la meilleure façon, je ne suis pas certain que j'ai envie que mon voisin ait des coqs et des poules pour toutes sortes de raisons, mais néanmoins, une question de proximité d'alimentation nature et locale parce que la perversion des aliments par l'alimentation industrielle devenait d'abord et avant tout une question de préservation. Tandis que si c'est frais et sans additif et local, moins de GES, en fait toute la rhétorique d'Équiterre tient complètement la route.

2285

2290

Je pense qu'il est essentiel de renaturer l'urbanité, de réintroduire le concept de trames verte et bleue. Il y en a tellement, la Fondation David Suzuki avec plusieurs autres organismes qui travaillent fort là-dessus et je pense qu'il y a une sensibilité générale importante. L'intégration dans ces trames du transport actif.

2295

C'est une opinion de cardiologue, mais personnellement, entre la ville termitière, je préfère la ville fourmilière. Je m'explique. Une ville termitière, ça c'est New York, Los Angeles. Ça part tout bas puis ça monte d'un coup au milieu. Tandis que la ville fourmilière, c'est plutôt comme européen, c'est-à-dire comme Londres, comme Paris, pas tout à la même place. Parce que je pense que les centres trop concentrés finissent par devenir nécosants un peu comme le centre d'un abcès. Il y a trop de monde et puis ça finit par s'abcéder.

2300

2305

Je pense qu'une meilleure répartition sur une ville fait en sorte que c'est peut-être dans le modèle de Londres, de Bristol, de Genève, de Barcelone – Barcelone, Genève, si vous me demandez sur le plan cardiovasculaire où je voudrais déménager, c'est là. Et c'est une leçon monumentale d'architecture et d'urbanisme, pas seulement une question esthétique, cosmétique, il y a une question de déplacement des gens, de transport en commun, de verdissement. Et il y a des exemples qui existent. Je sais que Genève, ça a été un gros coup

de barre dans les cinquante dernières années. Ils ont pris un Lac Léman totalement mortifié, pollué, c'est rendu qu'on peut pratiquement boire l'eau du Lac Léman.

2310

Est-ce que ça vaut la peine de faire ces efforts-là notamment dans les questions de dépollution, de transférer nos énergies vers les énergies propres? Ça, c'est une étude fantastique sur 500 000 Américains dans cinquante villes qui démontre ceci. C'est que plus vous abaissez le taux de particules fines émises par les combustibles fossiles, plus vous améliorez votre espérance de vie, autres facteurs de risque considérés. Et on voit même dans certains quartiers ou des quartiers complets augmenter leur espérance de vie de quatre à cinq ans. Comme agrégé de médecine, je ne connais pas un médicament, un *stent*, une pilule, un cœur mécanique, une valve qui arrive de près à ce résultat-là.

2315

2320

Dans la question environnementale, l'arbre, c'est littéralement l'allié du cardiologue, climatiseur naturel comme vous le savez, mais surtout un grand dépollueur de molécules nocives. C'est sous-estimé. C'est littéralement un filtre à air bio monumental. Ça a même de l'activité positive qui commence à être bien documentée, surtout les études faites au Japon, comme étant des émetteurs de phytostérols avec multiples actions positives biopsychosociales. On peut en parler des heures, il y a une abondante littérature là-dessus. Et c'est pour ça que le projet de reverdir Montréal, d'augmenter la canopée à 25 %, à mon avis, est important et fait partie d'une question de qualité d'environnement.

2325

2330

Est-ce que c'est si important que ça? Une grosse étude faite en Angleterre – comme je vous dis, c'est vraiment le tour de la planète aussi, si vous voulez, le monde vit avec les yeux du cœur – ils ont sorti tous les dossiers médicaux de 40 millions de citoyens britanniques non retraités. C'est-à-dire tous les gens jusqu'à l'âge de la retraite, excluant les vieillards, et ils ont suivi pendant cinq ans ces dossiers-là. Ils ont relevé pendant ce temps-là 360 000 certificats de décès, puis ils ont divisé les gens dans quatre quartiers selon le revenu, puis comme toujours, c'est encore pareil et malheureusement, ce n'est pas à la veille de changer, je crois, mais il faut diminuer ces différences-là, les riches vont vivre plus vieux et plus en santé, etc.

2335

2340

Mais l'originalité de l'étude, c'est 5 quintiles selon l'exposition au milieu vert. Et c'est assez troublant comme réalisation. Ça a l'air compliqué un petit peu mais c'est simple. La ligne de base, c'est les riches. Ensuite, vous avez trois colonnes : les un peu moins riches, les plus pauvres et vraiment les plus pauvres, chacun par un quart. Et le premier groupe, c'est le moins exposé au vert et le dernier groupe, c'est le plus exposé au vert. Encore là, c'est un géographe, un épidémiologiste, méthode géomatique très bien démontrée pour selon l'exposition aux espaces verts. Donc le groupe 5, c'est le plus exposé aux espaces verts et le groupe 1, c'est le moins exposé, du plus riche au moins riche.

2345

2350

Ce qu'on observe, c'est qu'il y a une diminution de l'écart de mortalité cardiovasculaire entre le quart le plus riche et le plus pauvre, plus vous êtes exposé au vert. Globalement, il y a une réduction de 6 % de mortalité cardiovasculaire, il y a une réduction de moitié de 219 à 154 % la différence de décès cardiaques observés entre les pauvres – premier quartier – et riches, dernier quartier.

2355

Je vous le dis d'une autre façon. Dans un milieu minéralisé versus vert, dans un milieu minéral 219 % plus de mortalité cardiovasculaire chez les défavorisés – là, je parle d'une étude de 40 millions de Britanniques – et milieu vert, 154 % de plus. Donc milieu, vivre en milieu vert, on observe une réduction de moitié de l'écart de mortalité cardiovasculaire liée au niveau économique. Et encore là, je ne connais pas un médicament, je ne connais pas un *stent*, un *pacemaker* qui réussit ça.

2360

L'arborisation est un dépolluant très actif. Beaucoup d'études très bien faites et publiées surtout dans les cinq dernières années. En plus de ça, un effet positif, bénéfique au point de vue – je n'ai pas le temps de m'étendre là-dessus – mais au point de vue de la santé humaine, notamment le système endocrinien, notre pression artérielle, notre système nerveux autonome

2365

Et aussi également une crainte, à savoir que depuis que l'agrile du frêne est arrivée dans la région de Montréal, on craint de perdre les frênes qui constituent le cinquième de la canopée de Montréal, et ça pourrait être un désastre. Qu'est-ce que ça donne l'agrile du frêne?

2370 Ça, c'est une rue à Toledo en Ohio, avant et après l'invasion, au même moment de l'année. Les arbres sont littéralement dévastés. Et il y a une belle étude qui a été faite pour dire bien si le vert protège, si on perd du vert, est-ce qu'on va voir des effets? Ça a été documenté. Dans les quinze états où les arbres ont été décimés, il y a une hausse de mortalité globale : 6 000 décès supplémentaires par maladie pulmonaire; 15 000 décès supplémentaires par maladie cardiovasculaire.

2375
2380 Donc je reviens à ma diapositive du début. Si une cité élimine - puis ça, c'est une question de réglementation locale - au Danemark, on l'a fait, à New York, on l'a fait - mais si on contrôle les additifs nocifs, soit *High Fructose Corn Syrup*, le sirop, fructose, glucose, les gras trans, l'excès de sel, l'acide phosphorique; si on élimine ou éradique dans l'air, les particules fines, les combustibles fossiles, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils - pourquoi est-ce qu'on a éliminé le plomb de l'essence? C'était d'abord des raisons cardiovasculaires. J'ai découvert ça seulement récemment. Et enfin, si une ville se reverdie, promeut l'activité physique, cette cité peut effectivement s'attendre à une diminution de 25 à 75 %.

2385
2390 Et je crois qu'on ne met pas assez d'emphase sur la recherche et sur le développement de cette prévention au lieu de continuer à toujours trouver un nouveau médicament ou un nouveau *stent* pour diminuer l'incidence de la maladie cardiovasculaire, revenir à ce que l'homme avait dans l'ère préindustrielle. Ça conclut l'essentiel de ma présentation. Ça va me faire plaisir de répondre à vos questions.

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup, docteur Reeves. Questions?

2395
M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Oui, juste une question de non-initié. Quand vous parlez de l'arbre, vous parlez de l'arbre feuillu surtout.

2400 **M. FRANÇOIS REEVES :**

Les conifères tout autant.

2405 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Est-ce qu'il est aussi performant en hiver qu'en été?

2410 **M. FRANÇOIS REEVES :**

Ah! Ça, c'est la bonne question. Heureusement, c'est pour ça qu'il y a le pôle nord, le pôle sud. Donc à ce moment-là, pour les arbres, ça balance entre nord-sud, nord-sud, parce que l'hiver et l'été sont inversés. Donc au point de vue de la planète au complet, oui. Mais certainement qu'un arbre feuillu qui a complètement perdu ses feuilles ne va pas absorber autant. Par contre, le conifère continue à le faire.

2415

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Donc à Montréal, pour atteindre le résultat que vous souhaitez, il faudrait un bon mélange des deux.

2420

M. FRANÇOIS REEVES :

2425 Bien, de toute façon, ce qu'il y a de mieux à faire, il y a beaucoup de spécificités techniques. On dit que certains arbres sont meilleurs pour capter le dioxyde de soufre; certains arbres sont meilleurs pour recapter – on ne poussera pas jusque là. Moi, ce que je dirais, c'est simplement réintroduire la nature indigène.

Imaginez comment était Montréal quand Jacques Cartier est arrivé. Ça devait être fabuleux comme beauté naturelle. Ça devait être extraordinaire. Non, mais comme site

2430 giboyer, et tout. Donc on a une chance d'une terre exceptionnelle. Je pense qu'il faut savoir relire cette terre-là et se la réapproprier.

M. JEAN BURTON, président :

2435 Une dernière question, si vous permettez. Vous dites que c'est au niveau de la Ville qu'on peut faire beaucoup sur l'amélioration de la santé.

M. FRANÇOIS REEVES :

2440 J'en suis totalement convaincu.

M. JEAN BURTON, président :

2445 Oui, je comprends sur la question de la qualité de l'air. Mais pour la nourriture, ça, ça déborde un peu quand même.

M. FRANÇOIS REEVES :

2450 C'est facile. C'est facile parce qu'ils mettent le débat dans des choses un peu « Est-ce qu'il faut taxer la malbouffe? » *Tatati, tatata*. Si vous faites simplement le contrôle de l'alimentation industrielle, qu'il y ait des limitations de quantité de sel, le Danemark a décidé que c'était 2 % de gras trans, *that's it, that's all*. Et tout le monde s'y plie.

2455 Le gouvernement fédéral canadien n'est pas capable de suivre ça parce qu'ils veulent protéger certains lobbys économiques. On s'en tient à 5 %, 5-6 % de gras trans. Et même les gras trans nommés comme ça, on ne peut pas avoir – c'est parce que je ne veux pas nommer de nom mais chez les *Tim Hortons* donc, vous ne pouvez pas savoir quelle est la teneur de gras trans. Le Danemark ne l'entendait pas de cette oreille. La résultante, c'est que les Inuits du Groenland ont des taux de gras beaucoup plus bas que les Inuits du Nunavut parce que le
2460 Groenland, c'est de juridiction danoise et la Nunavut, c'est canadien.

Donc en faisant une question de réglementation de ce qu'on ajoute à mauvais escient dans la nourriture – et ça, il y a des villes qui ont, par exemple, la question de la proximité des *fast food* autour des écoles...

2465 **M. JEAN BURTON, président :**

D'accord.

2470 **M. FRANÇOIS REEVES :**

... New York, sur son territoire, a banni les gras trans. Donc la Ville peut intervenir. Et ça, il y a beaucoup, beaucoup d'exemples, je le relate dans le document.

2475 **M. JEAN BURTON, président :**

La Ville peut donc intervenir au niveau de la consommation mais c'est à un autre palier quand on parle d'interdiction ou de limitation de sel dans la fabrication. C'est ailleurs. Mais pour ce qui est donc de la consommation ou de l'utilisation sur son territoire, c'est là que je voyais la différence.

2480 **M. FRANÇOIS REEVES :**

Oui. Tout à fait.

2485 **M. JEAN BURTON, président :**

D'accord.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2490

Puis le mouvement d'agriculture urbaine actuellement dont on parle aussi dans le PDM, est à supporter, est à soutenir.

M. FRANÇOIS REEVES :

2495

À mon sens, oui. Ce que je ne sais pas, c'est de quelle façon ça va s'appliquer. Mais le programme de ce qu'on voit, c'est le fermier de famille. Ça, je trouve ça génial. Est-ce qu'il faut absolument avoir des carottes au coin de de Lorimier? Ça, je ne le sais pas. Et on dirait que c'est plus exploratoire que facile à mettre de façon générale. Mais de dire qu'on priorise des produits québécois, qui soient à proximité, dans notre région, qu'on fasse en sorte que ce soit une culture le plus bio possible pour éviter...

2500

Pourquoi est-ce qu'une femme sur sept au Québec a un cancer du sein, alors qu'il y a un siècle, c'était une sur vingt? Et qu'en Amérique du Sud, c'est une sur quarante? Hello? Donc il y a des choses comme ça qui sont carrément reconnues nocives, qu'il faut éviter, puis c'est une question d'organisation commerciale et structurelle. Mais en gardant cette proximité de est-ce qu'on doit avoir l'agriculture urbaine, au sens le plus résolu? Je ne sais pas où ça commence, où ça finit. Moi, je suis un médecin. Ce n'est pas moi qui vais régler ça. Mais c'est des pistes à savoir, allons vers ça.

2505

2510

Parce que ça, la question de la nourriture, je sais que plus on mange des aliments tels que le bon Dieu les a faits ou le plus près possible de ça, mieux c'est. Nos gènes ont été façonnés par la nature telle qu'elle est. C'est quand on déforme tout que là on se rend compte que oh! il faut pédaler de reculons. Le syndrome cardiométabolique, nous l'avons induit.

2515

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup, docteur Reeves. Merci. Monsieur Bélec, vous avez été très patient. Vous êtes donc notre dernier invité pour ce soir.

2520 **M. PIERRE BÉLEC :**

Je n'oserais pas vous dire qu'on a commandité l'îlot de chaleur local. Alors j'ai intitulé la communication que je souhaitais vous faire au nom de SOVERDI : *Pourquoi, comment et où faut-il planter des arbres à Montréal?* C'est quand même assez pointu. Donc j'ai voulu traiter
2525 cette question-là plus en profondeur, si on peut dire, avec l'expérience qu'on a. Et en résumé, notre position, c'est qu'on voit positivement l'importance que le PDM accorde au verdissement mais on aimerait aller plus loin sur trois points.

Le pourquoi verdir? Mais la réponse, vous venez d'en avoir une très bonne : la santé
2530 des humains. C'est ce qu'on croit mais la révélation selon François Reeves nous a fait changer bien des choses dans nos procédés puis dans ce qu'on souhaiterait faire dans l'avenir. *Put your money where your mouth is.*

Alors où est-ce qu'on plante des arbres? Ça change les choses quand on entend ce
2535 qui vient d'être dit. Mais pourquoi? D'abord, pour la santé, par la capacité de filtrer et assez vite quand on parle d'arbres, on parle de beauté, on parle d'embellissement. On parle encore d'embellissement des cours d'école. Puis le fait est que souvent, on embellit les cours d'école, c'est-à-dire qu'on plante trois arbres au milieu, puis c'est fait. On n'a rien fait du tout. Embellir, ce n'est pas la chose. C'est la dernière des choses qu'on devrait considérer à l'égard des
2540 arbres. C'est ce que je vous ai écrit dans le document que vous avez lu, puis je ne veux pas vous le répéter au complet.

Comment verdir? Planter des arbres, parce que c'est de loin la forme de verdure la
2545 plus efficace en ville, en compagnie des plantes grimpantes.

Et où planter des arbres? Bien là, on dit que principalement – puis l'enquête de la Ville sur la canopée l'a révélé – c'est une croyance que nous avons principalement donc à l'extérieur – à l'extérieur du domaine public municipal. Et ça, personne a compris ça encore, on dirait. À peine. C'est là que sont les besoins. C'est là que sont les possibilités. On ne va pas
2550 planter des arbres sur les terrains de baseball ou de soccer. On peut faire plus de parcs, ça,

c'est vrai. Mais là où il y a des besoins, c'est ailleurs. Et l'enquête le dit. Donc il faudrait en planter 200 000 ailleurs que sur les terrains municipaux et 100 000 sur les terrains municipaux pour arriver à la canopée de 25 %. Le chiffre exact, c'est 120 versus 180.

2555 Et quant aux secteurs ou aux quartiers où ça devrait se faire, on répond : « Là où les propriétaires n'avaient pas coutume de planter. » Dans l'est de Montréal, un arbre, ça pousse tout seul sur un terrain privé. On ne le plante pas. Il est arrivé par les oiseaux le plus souvent. Alors ça, il y a des habitudes qui changent par exemple, mais les gens ont besoin d'être aidés. Il y a beaucoup de gens qui veulent planter des arbres. Nous, notre idée, c'est qu'il faut les aider. On n'est pas dans la prédication, on est dans le soutien.

2560 Et il y a une forme particulière qui, selon nous, est très, très porteuse, c'est celle des corridors verts. L'événement sur la biodiversité qui a eu lieu au début de l'été, organisé avec le secrétariat de la convention à la biodiversité, a confirmé une chose en laquelle on croyait beaucoup, nous, l'importance des corridors verts. Et il y a donc beaucoup de villes qui l'ont fait ou qui s'approprient à le faire. Paris s'embarque là-dedans actuellement. Mais il y a des exemples historiques extrêmement intéressants, celui d'Oslo qui a commencé dans les années 50; celui de Toronto qui a commencé après l'ouragan Hazel de 1954 dans les *ravines* qui sont les ruisseaux allant vers le lac Ontario. Ils se sont dotés de leur infrastructure verte à ce moment-là. Et donc il y a des dizaines de villes qui pensent à le faire et nous, on pense qu'on doit le faire. Alors ces trois points-là, ils ne sont pas dans le PDM, vraiment. Et on pense qu'on devrait aller plus loin à cet égard-là.

2570 Comme je sais que vous en avez pris connaissance, je ne veux pas vous répéter même mes quatre pages mais je vais sauter à la dernière, l'argent. Et je ne suis pas en train de vous dire que la Ville devrait nous en donner plus, etc., je ne suis pas dans ça. On pense que verdir la ville, c'est une responsabilité collective. On entend par là que tous devraient y collaborer financièrement et pas seulement la Ville ou les gouvernements. Puis si c'est juste eux autres qui le font, ça ne marchera pas. De toute façon, il n'y en aura pas assez.

2580

2585 Alors depuis huit ans, nous, on voit de plus en plus d'entreprises montréalaises qui ont le désir de participer au verdissement de la Ville. Ils injectent des sous, ils proposent à leurs employés de s'engager avec l'entreprise sous la forme de journées de bénévolat de plantation. On en fait beaucoup par année. La formule donne des bons résultats et puis il y en a d'autres. Il faut encourager toutes ces formules-là.

2590 Mais je pense qu'une des choses que le plan – et c'est ma principale critique au plan en général – il y a beaucoup de choses, beaucoup de belles choses, il y a plein de belles intentions, il y a tout ça, mais ce qui manque, c'est une invitation. La Ville est pauvre et le plan donne l'impression qu'elle va tout faire ça toute seule. Il faut inviter les citoyens, il faut inviter les entreprises sans complexe à investir, à mettre de l'argent sur leur propriété, à l'extérieur de leur propriété. Puis moi, je pense qu'ils vont le faire. Mais ça, il faut que – ça prend une administration, ça prend un maire décomplexé qui dit : « Je sais qu'il va me chicaner sur les taxes, il va me chicaner là-dessus mais je vous le demande pareil. Je vous dis que vous avez un devoir à faire. Embarquez avec nous là-dedans. »

2600 Donc ça prend ce que j'appelle une grande invitation, ce qui manque dans le document en général, à mon avis. On ne peut pas faire de l'invitation sur tout mais je pense qu'il y a une grande invitation à faire sur ce domaine-là. Et puis, on est en train de regrouper les gens pour le faire et avec la CRÉ, par exemple, on va créer – c'est fait déjà – le Carrefour verdir, pour inviter les entreprises à s'y inscrire et à trouver là des projets clé en main à réaliser. Et de l'aide pour les faire.

2605 Alors c'était ma conclusion. Donc si vous avez des questions, je préférerais y répondre que de vous répéter ce que j'ai écrit.

M. JEAN BURTON, président :

2610 C'est apprécié. Merci. La question qui me préoccupe, c'était la question de l'entretien. Planter, on donne des nombres d'arbres, on voit 300 000, etc., on veut augmenter la canopée. Ne parlons pas de l'agrire parce qu'on en a déjà parlé tout à l'heure, c'est un problème très

particulier qui aura un impact sur la canopée, il faudra trouver des solutions. Mais l'entretien, quand on plante, surtout chez les privés, comment est-ce qu'on s'assure que – parce que c'est long pousser un arbre et avant que ça ait vraiment des effets, ce n'est pas immédiat. Comment se fait, qui est responsable de planter?

2615

M. PIERRE BÉLEC :

La réponse est un peu dans votre question. C'est une responsabilité qu'on transfère à d'autres. La plupart du temps. L'érable atteint sa maturité à 80 ans. Mais c'est sûr que quelque part après 25-30 ans, il va falloir se préoccuper un peu de sa forme un peu plus, mais c'est les premières années qui sont importantes. C'est un bébé qui est là pendant trois ans et puis il faut s'assurer de l'arroser, ce qu'en général les écoles n'ont pas compris malheureusement. Ils meurent. Si tu plantes au printemps dans une cour d'école, c'est bien dangereux. En passant.

2620

2625

L'entretien, en tout premier lieu, c'est d'arroser. Après ça, il faut se préoccuper de la taille puis de quel bord il est en train de partir. Mais là, on n'est pas encore à 25 pieds dans les airs là.

2630

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Qui est responsable de l'entretien?

2635

M. JEAN BURTON, président :

Celui qui le plante, le propriétaire.

M. PIERRE BÉLEC :

2640

C'est ce que je dis. C'est le propriétaire qui devrait être responsable de l'entretien.

M. JEAN BURTON, président :

Est-ce qu'il a de l'aide? Est-ce qu'il a des conseils, des services-conseils?

2645

M. PIERRE BÉLEC :

Bien, c'est parce qu'on est surtout dans l'ignorance actuellement. Et ce qu'il faut commencer à faire, c'est apprendre aux gens les noms des arbres. Je mets régulièrement au défi des gens d'en nommer dix qui poussent au Québec. Oublions le palmier et quelques affaires de même, mais dix, conifères compris. Passé six, sept, ça devient difficile en général pour les gens. Ils ne sont même pas capables de nommer les noms, comment voulez-vous qu'on s'intéresse à la taille de formation, puis comment on peut bien s'en occuper?

2650

2655

Alors c'est pour ça que nous, on a créé un outil qui s'appelle *Branché* puis que vous pouvez télécharger sur votre *iPhone* et bientôt sur *l'Androïd* qui identifie 200 000 arbres actuellement de la ville. Si vous mettez l'application « on », vous vous promenez en ville, bien ils vont se présenter à vous, les uns après les autres. Ne faites pas ça en auto, ils vont vous étourdir.

2660

M. JEAN BURTON, président :

Ils sont géoréférencés.

2665

M. PIERRE BÉLEC :

Oui, ils le sont. Il y en a 200 000. Ça, c'est les publics. On veut faire la même chose avec les privés en en plantant avec les gens. Donc c'est ça. Il faut investir dans une façon qui va permettre aux gens d'apprendre en le faisant. Mais se poser la question de qui va entretenir? C'est vrai qu'il y a des coûts qui sont chers à certains moments, puis ceux qui vont avoir à couper le frêne de chez eux qui serait mort, c'est une bonne facture aussi ça. Bon, c'est la vérité. Mais si c'est juste de la décoration, c'est bien cher. Si c'est un compagnon utile, parce

2670

2675 qu'il travaille pour votre santé, parce qu'il diminue vos frais de chauffage – de chauffage et de
climatisation – s'il épargne à la Ville 1 000 \$ du mètre cube rentrer dans la terre plutôt que
dans le tuyau, là il y a une comptabilité qui s'installe, qu'on n'est généralement pas capable de
2680 faire parce que c'est autant de colonnes, autant de propriétaires, puis autant de poches. Et
donc ça, ça ne compte pas. Mais je pense que ça passe par une découverte de l'arbre, un
intérêt pour l'arbre. Et nous, on pense que ça passe par les mains sales de ceux qui plantent
des arbres et non pas par des saucettes de sensibilisation d'une demi-heure : « Ceci, c'est ça.
Ceci, c'est ça. Ceci, c'est ça. » Mais là, on a fait de la sensibilisation. Ça ne vaut rien.

M. JEAN BURTON, président :

2685 Voilà. Ma préoccupation étant que si on veut qu'il se plante 180 000 arbres sur le
domaine privé, ça va prendre plus qu'une campagne de sensibilisation.

M. PIERRE BÉLEC :

2690 Je pense que ça prend – on dit aux gens : « On est là, on vous les offre. » Qu'est-ce
qu'on fait cet automne avec le réseau des écoquartiers? On a acheté 1 000 arbres de huit
espèces différentes. Donc biodiversité généralement peu présente à Montréal. On les offre à
35 \$. N'importe où ils couteraient entre 90 et 120 \$.

M. JEAN BURTON, président :

2695 C'est des arbres d'une certaine taille.

M. PIERRE BÉLEC :

2700 Cinq à six pieds. Ils peuvent partir avec, ils ne sont pas trop lourds. Et donc là, ceux
dans la tête de qui ça trottait, là, on a affaire à un achat impulsif. On n'est plus en train de se
demander si ça va ruiner mon budget. À condition qu'on ne se pose pas la question : qu'est-ce
que mon petit-fils va payer pour l'émonder dans trente ans.

M. JEAN BURTON, président :

2705

C'est ce qu'on appelle de l'intergénérationnel...

M. PIERRE BÉLEC :

2710

Non, parce que lui, il va en profiter plus que nous parce qu'il va être plus gros.

M. JEAN BURTON, président :

2715

Ma deuxième question. Vous avez parlé des corridors verts. Est-ce qu'il y a un lien entre ce concept-là et ce qu'on voit dans le PMAD de la ceinture verte et bleue? C'est parce qu'à un moment donné, on ne sait pas trop de quoi on parle.

M. PIERRE BÉLEC :

2720

Votre question, je vais vous donner trois, quatre réponses dans le fond. Celle qui me vient de façon un peu provocante, c'est qu'il n'y en a pas. Parce que les critères sont définis de telle manière que ça ne serait pas possible, à moins d'avoir des imbéciles têtus comme moi, puis d'autres. Là je travaille à la CMM pour les convaincre qu'il y a de la nature en ville. Parce qu'un des critères des corridors, c'est que là, il faut prouver que ce corridor-là va passer et relier des endroits naturels. Autrement, il n'y a pas d'argent pour ça.

2725

M. JEAN BURTON, président :

2730

O.K.

M. PIERRE BÉLEC :

2735 Il y a de l'argent pour acheter des terrains privés mais il n'y a pas d'argent pour planter sur les terrains privés. Alors là, il y a – je ne me souviens plus – c'est 30 ou 40 M\$ qui s'en viennent en cascades dans les prochaines années et ça, ça va se faire en banlieue.

M. JEAN BURTON, président :

2740 Ah bon!

M. PIERRE BÉLEC :

2745 Je pense qu'il ne faut pas faire ça comme ça. Je n'ai rien contre le fait de la grande ceinture verte. Moi, il y a quinze ans, j'aurais été membre de ça, mais là, j'ai d'autre chose à faire. Je crois à ça. Mais c'est conçu de telle manière que ça ne servira que la banlieue, à moins qu'on décide – et vraiment qu'on reste décidé – qu'on va aller chercher notre butin et qu'on va faire les corridors en ville.

2750 Nous, on en a un qu'on propose et dans lequel on veut s'engager dans les toutes prochaines semaines avec plein d'organisations, qui est celui – en fait, c'est presque un bonhomme, c'est celui de l'axe de la 25. Donc l'axe de la 25, il est inspiré du fait que c'est un de nos principaux polluants et l'idée, c'est d'installer un filtre de part et d'autre de l'autoroute sur les terrains privés, industriels, commerciaux, publics, institutionnels, disons. Il y a deux grands hôpitaux, un à chaque bout, Louis-H. en bas, Rivière-des-Prairies en haut, la SAQ des Futailles. Il y a du public là, il y a des écoles, etc.

2760 Donc l'idée, c'est ça, d'avoir un corridor qui se déploie sur peut-être 100 mètres de chaque bord en densifiant. Si ça marche, quand vous allez arriver en avion, vous allez le voir. Il va être notable. Et dans les villes où il y a des corridors, on les voit ces corridors-là. Donc c'est ça l'idée du corridor. Et son positionnement, il peut être soit pure nature ou vraiment urbain, mais là, on découvre de la nature parce qu'après tout, la nature de Montréal, elle est très

rarement naturelle d'origine. Ça veut dire qu'on peut la faire réapparaître, tout simplement. Elle a réapparu à beaucoup d'endroits.

2765 Mais si on prend le critère tel qu'il est, on va avoir un magnifique corridor le long de la rivière des Prairies et du boulevard Gouin, là où on a déjà favorisé la population avec les deniers publics au cours des 30 dernières années en achetant à peu près tous les terrains qui restaient disponibles pour faire des parcs le long de la Rivière des Prairies.

2770 **M. JEAN BURTON, président :**

O.K. De sorte que ce concept qu'on trouve dans le PMAD ne s'appliquerait pas, par exemple, à la Coulée verte. Quand on discutait du plan de gestion du mont Royal, on parlait de la Coulée verte, donc un lien vert entre le mont Royal et, si possible, jusqu'au fleuve. Mais il n'existe pas.

2775

M. PIERRE BÉLEC :

2780 Celui-là, j'avoue que je ne l'ai pas regardé parce qu'il me paraissait plus théorique que d'autre chose. Et quant à moi, la priorité, c'est d'aller là où il y a beaucoup de pollution automobile et des potentiels à cet égard-là et particulièrement dans les quartiers où, de tradition, les privés ne plantaient pas d'arbre. Ça fait que c'est le boulevard Pie IX en allant vers le bout de l'île, c'est le sud-ouest, l'arrondissement du sud-ouest, Verdun, LaSalle, Lachine, ça c'est les endroits où il faut intervenir. Je pense que celui dont vous parlez, c'est plus une piste cyclable qu'autre chose.

2785

2790 Mais je ne dis pas que ce n'est pas possible parce que moi, je crois par exemple que l'axe de la 25 dont je vous ai parlé devrait être également continué ou poursuivi, parce que ça, c'est un rêve de beaucoup, beaucoup de gens depuis très longtemps, du mont Royal au Jardin botanique et ensuite, en suivant la crête naturelle qui se trouve...

M. JEAN BURTON, président :

Boulevard Rosemont.

2795

M. PIERRE BÉLEC :

... en allant vers la Rivière des Prairies. Et ça se termine en fait dans les bassins de rétention d'Anjou et là, ça joint le parc du Ruisseau-de-Montigny. Donc là, celui-là est beaucoup plus naturel parce qu'il y a beaucoup de petits résidus le long de cet axe-là. Donc il y a deux versions du corridor vert, si vous voulez, quant au choix du milieu d'implantation mais je pense que la rareté du vert par rapport à une population donnée et la pollution du milieu devraient être des facteurs déterminants dans les choix.

2800

2805

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Dans le plan, dans le PDM – vous l'avez lu le PDM?

2810

M. PIERRE BÉLEC :

Oui.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

2815

Vous en avez pris connaissance, vous avez pris connaissance de la partie *Plan d'action*, plan d'actions structurantes, puis la dernière, c'est : « *investir dans la qualité du domaine public et le verdissage de la Ville.* » Ce n'est peut-être pas la dernière. Et le texte qui est là présente des orientations, on parle de plan d'action où on va prioriser et cibler des axes d'intervention, comme ce que vous venez d'identifier. Est-ce que vous... comment dire, dans le temps, parce que sur 20 ans, ça couvre peut-être une orientation qu'on pourrait suivre pendant 20 ans mais encore là, faut-il à court terme faire quelque chose, à moyen terme, faire autre chose, puis après ça, bon. Est-ce que vous souhaiteriez voir dans ce plan d'action plus

2820

d'exemples concrets d'intervention, sauf celles que vous avez montrées, par exemple, dans votre propos?

2825

M. PIERRE BÉLEC :

Effectivement, c'est ce que je souhaite, parce que l'idée, c'est qu'il faut commencer quelque part, ce qui ne nie rien de tout le reste.

2830

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Non, non.

2835

M. PIERRE BÉLEC :

Mais sauf qu'il faut en faire ensemble l'expérience pour voir comment ça prend, faire des erreurs, découvrir des alliés. Parce qu'encore là, pour moi, ça doit faire l'objet de ce que j'appelle la grande invitation. Mais le texte – et ça, c'était ma toute première critique au début de mon intervention – n'est pas clair sur la priorité qu'on devrait accorder au domaine privé et la sollicitation de la levée des propriétaires privés en faveur de ça. Donc l'invitation à se mouiller, à embarquer. Puis je le regrette pas juste au plan des principes mais parce que moi, ça fait plusieurs années que j'essaie de convaincre du monde de ça, puis le discours vert : « Ah oui! On veut des parcs. Ah oui! On veut plus d'arbres de la Ville. On veut...». Ça ne passe pas encore. Et je pense qu'il faut renverser l'invitation pour dire on sollicite la participation de gens pour chez eux.

2840

2845

M. JEAN BURTON, président :

2850

Un grand chantier, quoi. D'accord.

Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :

Merci beaucoup.

2855

M. JEAN BURTON, président :

Merci beaucoup. Merci à ceux qui ont survécu jusqu'à la fin de l'exercice. Demain, on reprend à 13 h avec une autre série d'invités. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée!

2860

AJOURNEMENT

2865

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2870 Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.

2875